



Master of Arts HES-SO en Travail social

TRAVAIL DE MASTER

**Personnes migrantes dans les centres  
d'hébergement collectif de l'Hospice  
général : quelles activités pour quelle  
intégration ?**

Réalisé par

**Eliott Beausoleil**

Sous la direction de  
Professeur Théogène-Octave Gakuba  
HES-SO Master

Genève, février 2025





Accepté par :

Filière Master of Arts HES-SO en Travail social

HES-SO Master

Lausanne, Suisse

Membres du Jury :

Gakuba Théogène-Octave, directeur, président du jury

Sylvia Garcia Delahaye, experte, professeure HES associée





## Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Jérôme Sorg, responsable d'unité à l'Hospice général, qui m'a accordé sa confiance lors de ce stage. Il m'a offert l'opportunité de travailler sur le terrain, de bénéficier d'une grande autonomie dans mon travail, et a toujours été disponible pour m'orienter, me guider et m'épauler. Je remercie également Monsieur Théogène-Octave Gakuba pour avoir accepté de diriger ce travail. Monsieur Gakuba m'a donné de très bons conseils et directives. Son accompagnement m'a permis d'approfondir mes recherches et mes réflexions sur la thématique abordée.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé aux focus groups. Merci pour votre temps, vos réponses et votre honnêteté. Je remercie aussi tous les collaborateurs de l'Hospice général qui m'ont accordé un entretien et ont enrichi mon travail par leurs témoignages.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à ce travail, et en particulier mes parents et mes soeurs.

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que son auteur. Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.





## Liste des sigles utilisés

AIS	Agenda d'intégration suisse
ASE	Assistant Socio-Éducatif
AMIG	Aide aux Migrants
AP/R	Personnes admises à titre provisoire et réfugiés
BIC	Bureau d'intégration et de la citoyenneté
CHC	Centre d'hébergement collectif
CNRS	Centre national de ressources textuelles et lexicales
Cst-GE	Constitution de la République et canton de Genève
DFJP	Département fédéral de justice et police
EVAM	Établissement vaudois d'accueil des migrants
HES-SO	Haute École Spécialisée de Suisse occidentale
HETS	Haute École de travail social
LAsi	Loi sur l'asile
LASLP	Loi sur l'Aide sociale et la Lutte contre la Précarité
LEI	Loi Fédérale sur les Étrangers et l'Intégration
LEtr	Loi sur les Étrangers
LIetr	Loi sur l'Intégration des Étrangers
LHG	Loi sur l'Hospice général
LIASI	Loi sur l'Insertion et l'Aide sociale individuelle
ODM	Office Fédéral des migrations
OFS	Office Fédéral de la Statistique
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONU	Organisation des Nations Unies
PHC	Plateau d'Hébergement Collectif
PIC	Programmes d'Intégration Cantonaux
RMNA	Requérants mineurs non accompagnés
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
TS	Travailleur social
TSC	Travailleur social communautaire





## Table des matières

<b>Résumé .....</b>	<b>8</b>
<b>Rapport de recherche .....</b>	<b>9</b>
1. Problématique et question de recherche.....	10
2. Contexte de la recherche .....	12
2.1. La politique d'intégration de la Confédération suisse.....	12
2.1.1. Loi sur l'asile (LAsi).....	12
2.1.2. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) .....	12
2.1.3. Programmes d'Intégration Cantonaux (PIC).....	13
2.1.4. Agenda Intégration Suisse (AIS) .....	14
2.1.5. Statuts juridiques et permis .....	15
2.1.6. La politique d'intégration du Canton de Genève.....	16
2.1.7. Loi sur l'Aide Sociale et la Lutte contre la Précarité (LASLP).....	18
2.1.8. L'Hospice général : service d'Aide aux Migrants (AMIG) .....	19
3. Perspectives théoriques et conceptuelles .....	21
3.1. La notion de primo-arrivant .....	21
3.2. La notion de migration.....	21
3.3. La notion d'intégration sociale.....	22
3.4. La notion d'acculturation .....	24
3.5. La notion d'assimilation.....	24
3.6. Revue de la littérature .....	25
3.6.1. Intégration sociale des migrants à Genève et à Vaud .....	25
3.6.2. Politiques d'intégration et défis contemporains .....	27
3.6.3. Politique d'accueil des primo-arrivants en France et à Bruxelles .....	29
3.6.4. L'intégration sociale à travers les activités de loisir et bénévolat .....	30





4.	Respect des principes éthiques de la recherche.....	34
5.	Méthodologie et démarche empirique .....	35
5.1.	Focus Group .....	35
5.2.	Entretiens semi-directifs.....	38
5.3.	Déroulement et difficultés rencontrées.....	39
5.4.	Transcription des données.....	40
6.	Analyse des données et interprétation des résultats de l'enquête .....	41
6.1.	CHC Anières .....	42
6.1.1.	Activités d'intégration sociale.....	42
6.1.2.	Besoins individuels .....	43
6.1.3.	Obstacles.....	43
6.1.4.	Suivi personnalisé.....	44
6.1.5.	Communication et accès à l'information .....	44
6.1.6.	Collaboration avec les structures locales .....	45
6.2.	CHC Seymaz .....	45
6.2.1.	Activités d'intégration sociale.....	46
6.2.2.	Besoins individuels .....	47
6.2.3.	Obstacles.....	47
6.2.4.	Suivi personnalisé.....	48
6.3.	CHC Lancy.....	48
6.3.1.	Activités d'intégration sociale.....	49
6.3.2.	Besoins individuels .....	49
6.3.3.	Suivi personnalisé.....	50
6.3.4.	Collaboration avec les structures locales .....	50
6.4.	PHC Camille-Vidart.....	51
6.4.1.	Activités d'intégration sociale.....	52





6.4.2.	Besoins individuels .....	52
6.4.3.	Obstacles.....	53
6.4.4.	Suivi personnalisé.....	53
6.4.5.	Communication et accès à l'information .....	54
6.4.6.	Collaboration avec les structures locales .....	54
6.4.7.	Diversité des profils et nécessité d'une approche adaptée .....	54
6.5.	CHC Rigot.....	55
6.5.1.	Activités d'intégration sociale.....	56
6.5.2.	Besoins individuels .....	57
6.5.3.	Suivi personnalisé.....	57
6.6.	Synthèse des points communs et des différences entre les centres .....	58
6.7.	Entretien avec une assistante sociale de l'EVAM.....	59
6.7.1.	Présentation du foyer, rôle et missions.....	59
6.7.2.	Identification et prise en compte des besoins.....	59
6.7.3.	Activités sociales .....	60
6.7.4.	Communication et accès à l'information .....	60
6.7.5.	Lien de confiance.....	61
7.	Conclusion et recommandations .....	62
8.	Bibliographie.....	66
8.1.	Revue scientifique .....	66
8.2.	Mémoires .....	66
8.3.	Ouvrages.....	67
8.4.	Institutions .....	68
8.5.	Textes de loi.....	69
	<b>Annexes .....</b>	<b>70</b>





## Résumé

Au cœur d'une époque marquée par d'importants flux migratoires, l'intégration des personnes migrantes est devenue un enjeu majeur pour les sociétés d'accueil. Dans ce contexte, l'Hospice général se trouve confronté à la nécessité d'adapter ses pratiques pour répondre efficacement aux besoins des primo-arrivants hébergés dans ses centres. Les activités d'intégration sociale, qu'elles se déroulent à l'intérieur du centre ou via des partenariats extérieurs, sont un puissant levier d'intégration parce qu'elles offrent aux migrants des opportunités d'interagir avec la communauté locale. Cela favorise l'apprentissage de la langue, le développement de réseaux sociaux et la participation à la vie culturelle. En partant du constat que les activités proposées ne correspondent pas toujours aux besoins des résidents, une question se pose : « Comment l'Hospice général peut-il améliorer la mise en place des activités d'intégration sociale pour les personnes migrantes hébergées dans les centres et plateaux d'hébergement collectifs ? ». Pour y répondre, une méthodologie qualitative a été réalisée, combinant des focus groups avec les résidents et des entretiens semi-directifs avec les professionnels de plusieurs centres. Ce travail soulève des interrogations sur la manière dont les institutions peuvent réellement placer les besoins et les voix des résidents au centre de leurs initiatives.

*Mots clés : migration, primo-arrivant, intégration sociale, besoin, activité*

At the heart of an era marked by significant migratory flows, the integration of migrants has become a major challenge for host societies. In this context, the Hospice général is confronted with the necessity of adapting its practices to effectively meet the needs of new arrivals housed in its centers. Social integration activities, whether conducted within the center or through external partnerships, are a powerful lever for integration because they offer migrants opportunities to interact with the local community. This promotes language learning, the development of social networks, and participation in cultural life. Based on the observation that the activities offered do not always correspond to the residents' needs, a question arises: « How can the Hospice général improve the implementation of social integration activities for migrants housed in collective accommodation centers? » To answer this, a qualitative methodology was employed, combining focus groups with residents and semi-structured interviews with professionals from several centers. This work raises questions about how institutions can truly place the needs and voices of residents at the heart of their initiatives.

*Keywords: migration, new arrival, social integration, need, activity*





# Rapport de recherche





## 1. Problématique et question de recherche

Après l'obtention d'un Bachelor en Économie, j'ai décidé d'emprunter une nouvelle voie en me tournant vers le domaine social. J'ai ainsi suivi un CAS en politiques sociales, puis poursuivi avec un Master en Travail social. Au cours de mes expériences professionnelles, j'ai eu plusieurs occasions de travailler avec des populations migrantes, j'ai été stagiaire dans un centre d'hébergement pour migrants de l'Hospice général et par la suite, pendant plus de deux ans, j'ai occupé le poste d'accueillant social auprès des sans-abris au service social de la Ville de Genève. C'est ainsi qu'à travers mes études et mes expériences, je souhaitais collaborer avec une institution engagée dans l'accompagnement des personnes migrantes. Dans cette optique, j'ai pris contact avec l'un des responsables d'unité de l'Hospice général afin de mieux comprendre leurs besoins en matière de recherche. Cette démarche m'a conduit à consacrer mon travail de master aux activités d'intégration sociale dans les centres d'hébergement collectif de l'Hospice général.

La crise migratoire actuelle et les nombreux conflits géopolitiques, tels que la guerre russo-ukrainienne, ont conduit à une augmentation de la prise en charge des populations migrantes. En Suisse, l'année 2023 a été marquée par deux flux migratoires distincts : les demandes d'asile traditionnelles et les mouvements des migrants en provenance d'Ukraine. Selon le rapport annuel 2023 de l'Hospice général, il y a eu 30'223 demandes d'asile traditionnelles (permis N, F et réfugiés<sup>1</sup>) déposées, marquant une augmentation de 23,3% par rapport à 2022 (Hospice général, 2023, p.11). L'accueil des migrants ukrainiens représente 23'012 demandes de statut de protection S<sup>2</sup>. Le nombre total de personnes accueillies par la Suisse via la filière asile a dépassé les 50'000 en 2023 (Hospice général, 2023, p.11). Cette situation a entraîné une surcharge des centres fédéraux pour requérants d'asile, forçant les autorités à attribuer davantage de permis N<sup>1</sup>, notamment pour les migrants afghans, turcs, et érythréens. A Genève, entre 2018 et 2023, il y a eu des variations dans la prise en charge des migrants. Cette période a vu des changements dans le nombre de personnes prises en charge sous différents statuts migratoires : permis B (Résidence), permis F (Admission provisoire), permis N (Demandeurs d'asile), permis S (Protection temporaire). En 2018, l'Hospice général suivait 6'428 migrants. Ce nombre a considérablement augmenté pour atteindre 10'177 en 2023. Ainsi, en seulement dix ans, le nombre de bénéficiaires a progressé de 40 %. Pour faire face à cette situation, l'institution a recruté plus de 390 collaborateurs depuis juin 2022, entraînant une hausse des engagements de 212 % (Hospice général, 2023, p. 14).

---

<sup>1</sup> Une explication détaillée des différents permis est donnée au point 4.1.5.

<sup>2</sup> Le permis S est un permis de séjour temporaire accordé aux personnes nécessitant une protection rapide en cas de crise humanitaire. Une explication détaillée de ce permis est donnée au point 4.1.5.





Les structures d'hébergement collectif, comme celles gérées par l'Hospice général, ont du mal à répondre aux besoins spécifiques des primo-arrivants, compliquant la mise en place d'activités d'intégration sociale efficaces. Une étude de Steiner, Efiionayi-Mäder & Schönberger sur la primo-information (cité dans BCI, Steiger & Magalhães de Almeida 2015) explique qu' : « une primo-information au service de l'intégration des migrants ne peut éluder la question des besoins des nouveaux arrivants et, notamment, de ceux qui n'ont pas un accès privilégié aux institutions, aux organismes privés et, pour des raisons linguistiques, à la documentation. Des analyses de besoins devraient donc être prévues, au moins dans la mise en place des nouvelles mesures. » (p. 6).

En 2018, huit collaborateurs de l'Hospice général ont réalisé une étude interne intitulée « L'accueil des primo-arrivants au centre administratif du Bouchet et aux centres d'hébergements collectifs de l'AMIG ». Cette étude a identifié plusieurs défis dans l'accueil des primo-arrivants, défis qui restent pertinents aujourd'hui pour répondre aux besoins d'intégration sociale de ces populations. Il en ressort que durant la première année, les primo-arrivants doivent s'intégrer dans le centre, le quartier, la ville, et le nouveau pays. Cette période est essentielle pour poser les bases d'une intégration réussie (Al Adhadh et al., 2018, p. 12). Cependant, la barrière de la langue complique la promotion des activités d'intégration sociale, tant internes qu'externes, rendant l'accès à ces informations difficile pour les primo-arrivants (Al Adhadh et al., 2018, p. 12). De plus, un manque de connaissance et de visibilité sur les profils des bénéficiaires entraîne des occasions manquées d'offrir une intégration sociale adaptée à chaque personne (Al Adhadh et al., 2018, p. 12). Concernant la communication, l'information dense et segmentée n'est pas toujours adaptée aux besoins des bénéficiaires, ce qui complique leur accès (Al Adhadh et al., 2018, p. 15). Les auteurs recommandent de centraliser les compétences et hobbies des primo-arrivants pour faciliter leur intégration sociale, tout en valorisant leur reconnaissance et estime de soi (Al Adhadh et al., 2018, p. 20). Ils soulignent aussi l'importance de définir une stratégie de communication claire et uniforme pour une meilleure transmission des informations (Al Adhadh et al., 2018, p. 15).

Ces défis et recommandations mettent en lumière les problèmes persistants et les besoins d'intégration sociale des primo-arrivants. En me concentrant sur cinq lieux d'hébergement de l'Hospice général, mon travail de master s'intéresse donc à comprendre comment mieux prendre en compte les envies des bénéficiaires afin de les orienter vers des activités d'intégration sociale adaptées à leurs préférences. Ma question de recherche est donc la suivante :

« Comment l'Hospice général peut-il améliorer la mise en place des activités d'intégration sociale pour les personnes migrantes hébergées dans les centres et plateaux d'hébergement collectifs ? »





## 2. Contexte de la recherche

### 2.1. La politique d'intégration de la Confédération suisse

La politique d'intégration de la Confédération suisse est un domaine complexe, influencé par divers éléments du système politique suisse et des évolutions législatives récentes. Ce chapitre examine les fondements législatifs et les approches adoptées au niveau cantonal et communal pour promouvoir l'intégration des migrants en Suisse.

#### 2.1.1. Loi sur l'asile (LAsi)

La Loi sur l'asile (LAsi) en Suisse régit les conditions d'octroi de l'asile et le statut des réfugiés<sup>3</sup>. Elle établit les procédures pour protéger les personnes persécutées en raison de leur race, religion, nationalité, appartenance à un groupe social déterminé ou opinions politiques, et leur permet de résider en Suisse en toute sécurité<sup>4</sup>. La loi précise que la Suisse accorde l'asile aux réfugiés sur demande et définit qui est considéré comme réfugié. En outre, la loi interdit le refoulement de toute personne vers un pays où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté seraient menacées, garantissant ainsi une protection contre les dangers graves<sup>5</sup>.

#### 2.1.2. Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Les principes de la politique suisse d'intégration sont établis par la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20) ainsi que par l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE ; RS 142.205). La Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) constitue le pilier central de la politique d'intégration en Suisse. Adoptée pour remplacer la précédente Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), la LEI vise principalement à améliorer l'intégration des étrangers en facilitant leur accès au marché du travail et en encourageant leur participation à la vie économique et sociale du pays<sup>6</sup>. La LEI stipule que : « Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale. »<sup>7</sup>. Elle exige donc des étrangers qu'ils démontrent leur volonté de s'intégrer en se familiarisant avec la société suisse. En contrepartie, la population suisse est encouragée à faire preuve d'ouverture<sup>8</sup>.

---

<sup>3</sup> LAsi, art. 2 al. 1

<sup>4</sup> LAsi, art. 3 al. 1

<sup>5</sup> LAsi, art. 5.

<sup>6</sup> LEI, ch. 2, art. 4, al. 2.

<sup>7</sup> LEI, ch. 2, art. 4, al. 4.

<sup>8</sup> LEI, ch. 2, art. 4, al. 3.





La LEI stipule également que l'intégration est une tâche transversale impliquant la Confédération, les cantons, et les communes, en collaboration avec les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales<sup>9</sup>. La Confédération, les cantons et les communes sont tenus de prendre en compte les objectifs d'intégration des étrangers dans leurs missions et d'établir des conditions favorisant l'égalité des chances afin de permettre aux étrangers de participer activement à la vie publique<sup>10</sup>. Elle précise que l'intégration doit être encouragée en premier lieu dans le cadre des structures ordinaires : « dans les offres d'encadrement et de formation préscolaires, scolaires et extrascolaires ; dans le monde du travail ; dans les institutions de sécurité sociale ; dans le domaine de la santé ; dans l'aménagement du territoire et le développement des villes et des quartiers ; dans le sport, les médias et la culture. »<sup>11</sup>. Les cantons et les communes jouent ainsi un rôle très important dans la mise en œuvre des politiques d'intégration.

### 2.1.3. Programmes d'Intégration Cantonaux (PIC)

Depuis 2014, les mesures d'encouragement spécifique de l'intégration s'inscrivent dans des programmes d'intégration cantonaux. Les PIC ont été introduits en Suisse par la Confédération et les cantons pour coordonner et renforcer les mesures d'intégration des migrants. Ces programmes visent à créer un cadre stratégique commun pour encourager l'intégration des personnes étrangères dans la société suisse. Les PIC ont pour objectif de faciliter l'intégration des migrants dans la vie économique, sociale et culturelle de la Suisse. Les PIC sont conçus pour s'assurer que tous les cantons poursuivent des objectifs stratégiques communs en matière d'intégration. Les PIC reposent sur trois piliers principaux : « Information et Conseil », « Formation et Travail », et « Compréhension mutuelle et Intégration sociale »<sup>12</sup>.

Le pilier « Information et Conseil » a pour objectif d'accueillir et informer les migrants de leurs droits et obligations dès leur arrivée. Un droit que l'on retrouve dans le rapport sur la migration de l'OFM (2011) : « Toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse se sent bienvenue et est informée sur les conditions de vie essentielles ainsi que sur les offres en matière d'intégration. » (p. 3).

Les migrants reçoivent des informations essentielles sur les services disponibles pour les aider à s'intégrer rapidement et à se sentir chez eux. Cette primo-information inclut souvent des entretiens individuels, des brochures de bienvenue, et des informations disponibles en ligne.

---

<sup>9</sup> LEI, Ch. 8, art. 53, al. 4.

<sup>10</sup> LEI, Ch. 8, art. 53, al. 1,2.

<sup>11</sup> LEI, Ch. 8, art. 54.

<sup>12</sup> Brochure BCI. Programme d'Intégration cantonal (PIC) 2014-2017.





Pour le pilier « Formation et Travail », la maîtrise de la langue est importante pour une intégration réussie. Les PIC offrent donc des cours de langue adaptés aux besoins des migrants. Dès leur arrivée, il est également visé d'améliorer leur employabilité en les préparant à la formation professionnelle et en identifiant leurs talents et compétences.

Enfin, le pilier « Compréhension Mutuelle et Intégration Sociale » vise à favoriser la participation active des migrants à la vie sociale. Le but est d'encourager les interactions entre les natifs et les migrants. Ce pilier a également pour but de mettre en place des mesures pour sensibiliser les institutions à la discrimination et fournir un soutien aux victimes.

#### 2.1.4. Agenda Intégration Suisse (AIS)

L'Agenda Intégration Suisse (AIS) est un programme mis en place par la Confédération suisse et les cantons pour améliorer l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. L'implémentation de l'AIS se fait au travers des PIC et ses objectifs sont les suivants :

- « Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus (AP/R) acquièrent un niveau de connaissance de la langue correspondant à leur potentiel. Trois ans après leur arrivée en Suisse, ils disposent tous de connaissances de base de la langue (au moins de niveau A1) leur permettant de gérer leur quotidien. » ;
- « Au début de leur scolarité obligatoire, 80 % des enfants du domaine de l'asile sont en mesure de se faire comprendre dans la langue parlée à leur lieu de domicile. » ;
- « Cinq ans après leur arrivée en Suisse, deux tiers des AP/R âgés de 16 à 25 ans suivent une formation post obligatoire. » ;
- « Sept ans après leur arrivée en Suisse, la moitié des AP/R adultes sont durablement intégrés dans le marché du travail primaire. » ;
- « Sept ans après leur arrivée en Suisse, les AP/R connaissent bien le mode de vie en Suisse et entretiennent régulièrement des contacts sociaux avec la population locale. »<sup>13</sup>

L'AIS présente plusieurs avantages majeurs. Tout d'abord, en facilitant l'intégration rapide des réfugiés et des personnes admises provisoirement dans le marché du travail, l'AIS contribue à réduire leur dépendance à l'aide sociale. Ensuite, en favorisant une meilleure intégration linguistique et sociale, l'AIS renforce la cohésion sociale en Suisse. Enfin, grâce à une bonne préparation des jeunes réfugiés à la formation professionnelle, ça permet d'améliorer les perspectives d'emploi pour ces jeunes.

---

<sup>13</sup> Secrétariat d'État aux migrations (SEM). (2018). *Circulaire : Dépôt des demandes de mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux (PIC) 2018-2021.*





## 2.1.5. Statuts juridiques et permis

Les différents permis sont régis par la LEI et la LAsi. Chaque type de permis en Suisse offre différents droits et restrictions, influençant directement la vie des migrants et leur intégration. Le permis N est un permis pour les requérants d'asile. Les demandeurs d'asile sont des personnes qui ont déposé une demande de protection en Suisse et qui attendent une décision. Pendant cette période, ils reçoivent un permis N, qui leur permet de résider légalement en Suisse, mais qui limite fortement leur accès au marché du travail et à l'aide sociale. Ils ne peuvent ni voyager à l'étranger ni choisir leur canton de résidence. Ils disposent d'un droit de résidence temporaire en Suisse et ils peuvent exercer une activité lucrative sous certaines conditions<sup>14</sup>.

Ensuite, le permis F est un permis pour les étrangers admis provisoirement. Ce permis fait l'objet d'une décision de renvoi mais pour lequel l'exécution du renvoi est impossible pour des raisons légales, humanitaires ou techniques<sup>15</sup>. Ce statut limite l'accès aux droits, comme le regroupement familial (autorisé après 3 ans), et complique l'obtention d'un permis B (possible après 5 ans). Les possibilités de travail et d'accès aux assurances sociales sont également réduites par rapport aux réfugiés titulaires d'un permis B<sup>16</sup>.

Puis, le permis S est un permis pour les personnes à protéger. Il autorise un séjour provisoire sans permettre de franchir les frontières<sup>17</sup>. Toute activité lucrative et tout changement d'emploi sont autorisés.

Un réfugié est une personne qui, craignant d'être persécutée en raison de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors de son pays et ne peut pas ou ne veut pas y retourner. Ce statut est défini par la Convention de Genève de 1951. En Suisse, une personne reconnue comme réfugiée obtient un permis B qui lui permet de travailler, d'accéder à l'aide sociale, de regrouper sa famille et de voyager, sauf dans son pays d'origine. Après 10 ans, cette personne peut demander un permis C (5 ans en cas d'intégration exceptionnelle). Les autorisations initiales ne dépassent généralement pas une année et sont renouvelables<sup>18</sup>. Les titulaires peuvent exercer une activité lucrative selon les limites fixées chaque année<sup>19</sup>. Le permis C est un permis accordé après cinq ou dix ans de séjour régulier en Suisse<sup>20</sup>. Il donne un droit de séjour indéterminé sans condition et permet de travailler librement.

---

<sup>14</sup> LAsi, art. 43

<sup>15</sup> LEtr, ch. 11, 83

<sup>16</sup> LEtr, ch 11, art. 84, al. 5

<sup>17</sup> LEI, ch. 5, art. 31

<sup>18</sup> LEI, ch. 6, art. 33

<sup>19</sup> LEI, ch. 5, art. 20

<sup>20</sup> LEI, ch. 6, art. 34





Enfin, les sans-papiers sont des personnes qui vivent en Suisse sans statut légal. Cela peut être dû à l'expiration d'un visa ou d'un permis, ou au fait qu'elles soient entrées en Suisse sans visa et n'ont pas déposé de demande d'asile. Les sans-papiers n'ont pas de droits légaux pour résider ou travailler en Suisse.

Finalement, les déboutés (papier blanc) sont des personnes dont la demande d'asile a été rejetée et qui doivent quitter la Suisse. Ils ne possèdent plus de permis de séjour et ne peuvent pas travailler. Toutefois, ils peuvent bénéficier d'une aide d'urgence minimale. Ces personnes reçoivent un délai pour quitter le pays, au-delà duquel leur séjour devient illégal.

### 2.1.6. La politique d'intégration du Canton de Genève

Dans le canton de Genève, la loi sur l'intégration des étrangers (LIEtr) a pour but de : « favoriser des relations harmonieuses entre tous les habitants du canton de Genève. Elle encourage la recherche et l'application de solutions propres à favoriser l'intégration des étrangers et l'égalité des droits et des devoirs. »<sup>21</sup>. La loi met en évidence le rôle important des associations et de la société civile dans la mise en œuvre de la politique d'intégration. Afin de promouvoir l'intégration des étrangers, la loi vise à assurer que les étrangers aient accès à l'éducation, à l'emploi, aux services sociaux et de santé, ainsi qu'à la participation à la vie culturelle et civique<sup>22</sup>. Pour atteindre ces objectifs, le Canton de Genève a créé un Bureau de l'Intégration et de la Citoyenneté (BIC) qui est chargé de la mise en œuvre de la politique d'intégration. Le BIC a été créé par la loi genevoise sur l'intégration des étrangers de 2001, votée par le Grand Conseil. Rattaché au Département de la sécurité et de l'économie, il coordonne, développe et finance des initiatives et des projets liés à l'intégration des étrangers ainsi qu'à la prévention du racisme et des discriminations.

Depuis 2014, le PIC de Genève a permis de structurer les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Grâce aux différents PIC, le BIC en charge de développer le PIC a acquis une expertise auprès des institutions et partenaires associatifs, telles que :

- Les partenariats pour la formation professionnelle des adultes ;
- La structuration du domaine de la petite enfance ;
- L'offre des cours de langues ;
- Le développement de l'AIS ;
- La diversification des centres de conseil sur le racisme et l'antisémitisme ;
- Les plans d'action communaux pour lutter contre le racisme.

---

<sup>21</sup> LIEtr, art. 1

<sup>22</sup> LIEtr, art. 4, al. 2





Le PIC III est le programme d'intégration des années 2024 à 2027 qui a pour objectif de renforcer les dispositifs existants et d'optimiser les mesures existantes. Le programme vise également à aligner la législation cantonale avec les bases légales fédérales. Voici les thématiques que le programme traite :

- Primo-information et Accueil des Migrants
- Apprentissage de la Langue
- Formation et Employabilité
- Petite Enfance et Scolarité
- Vivre-ensemble et Participation
- Gestion de la Diversité et Protection contre les Discriminations
- Interprétariat Communautaire

Concernant la thématique de « Primo-information et Accueil des Migrants », ce point vise à améliorer l'accueil et l'intégration des étrangers dans le canton. Elle inclut la mise en place de projets et d'actions pour aider les migrants à s'orienter dans leur nouvel environnement. L'objectif est de donner aux migrants des informations claires et accessibles dès leur arrivée, favorisant ainsi leur autonomie et leur intégration durable. Pour atteindre cet objectif, le programme propose de mettre en place plusieurs actions.

Tout d'abord, des ateliers de primo-information sont organisés. Ces séances collectives, menées en langue d'origine, abordent diverses thématiques telles que la vie quotidienne, la santé, la gestion administrative, la citoyenneté et l'intégration sociale. Ensuite, le développement de supports d'information est important. Des brochures et des documents d'information sont créés et diffusés en plusieurs langues, couvrant des sujets essentiels comme la santé, le logement, l'éducation, ainsi que les droits et obligations en Suisse. La coordination avec les structures ordinaires est également une priorité. Le BIC accompagne et soutient les communes et les associations pour améliorer l'accessibilité de leurs services aux migrants. Pour l'accueil et l'orientation des nouveaux arrivants, le BIC envoie un courrier nominatif de bienvenue aux nouveaux arrivants, accompagné de brochures d'information utiles. Des permanences d'accueil sont également mises en place dans les bâtiments administratifs pour offrir des services d'information et d'orientation personnalisés aux migrants. Enfin, la sensibilisation et l'information de la population sont importantes. Le BIC organise des campagnes d'information et des événements publics pour informer la population genevoise sur les réalités migratoires et les efforts d'intégration en cours. En renforçant les collaborations avec les communes et les structures ordinaires, et en développant des outils et des programmes adaptés, le BIC vise à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et à promouvoir une cohésion sociale harmonieuse dans le canton de Genève.





## 2.1.7. Loi sur l'Aide Sociale et la Lutte contre la Précarité (LASLP)

La LASLP, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, a pour objectif de renforcer la cohésion sociale, de prévenir l'exclusion et de lutter contre la précarité, tout en simplifiant l'accès aux prestations sociales. La loi se fonde sur la solidarité et vise à favoriser l'autonomie des personnes en difficulté<sup>23</sup>. Le dispositif d'accompagnement prévoit des prestations adaptées aux besoins des personnes concernées, que ce soit pour le logement, la santé, la formation ou l'emploi. Cela comprend un accompagnement social sur mesure<sup>24</sup> ainsi que des mesures d'insertion sociale et professionnelle<sup>25</sup>. L'aide sociale devient un droit pour les personnes résidant à Genève et ne pouvant subvenir à leurs besoins. Elle est accessible via un processus simplifié et est accordée de manière subsidiaire aux autres prestations sociales fédérales et cantonales<sup>26</sup>. Les conditions d'éligibilité comprennent la résidence dans le canton et la nécessité d'un soutien financier<sup>27</sup>. Les bénéficiaires reçoivent des prestations financières pour couvrir leurs besoins de base, comme le logement, l'alimentation et les frais de santé<sup>28</sup>. L'un des piliers de la loi est la simplification des démarches administratives. Un dossier social unique est créé pour éviter la multiplication des documents demandés<sup>29</sup>. La loi met un accent particulier sur l'insertion, tant sociale que professionnelle. Les professionnels de l'Hospice général accompagnent les bénéficiaires dans leur retour à l'autonomie par :

- Des bilans de compétences et des mesures d'orientation professionnelle<sup>30</sup> ;
- Des formations, stages, et placements dans des entreprises<sup>31</sup> ;
- Le soutien à la création d'une activité indépendante avec une allocation dédiée<sup>32</sup>.

La loi encourage l'emploi en permettant aux bénéficiaires de conserver une partie de leur salaire en complément de l'aide sociale : les premiers 300.- francs gagnés ainsi que 15% du solde du salaire ne sont pas déduits des prestations sociales<sup>33</sup> et les prestations d'aide sont versées sous forme de forfaits, avec des allocations spécifiques pour les enfants et les frais liés à l'insertion sociale et professionnelle<sup>34</sup>. Un volet est consacré aux enfants et aux jeunes, afin de prévenir la reproduction

---

<sup>23</sup> LASLP, art. 1

<sup>24</sup> LASLP, art. 3

<sup>25</sup> LASLP, art. 3 et 57

<sup>26</sup> LASLP, art. 24

<sup>27</sup> LASLP, art. 24

<sup>28</sup> LASLP, art. 31

<sup>29</sup> LASLP, art. 2

<sup>30</sup> LASLP, art. 57

<sup>31</sup> LASLP, art. 57 et 55

<sup>32</sup> LASLP, art. 57, al. 6

<sup>33</sup> LASLP, art. 34

<sup>34</sup> LASLP, art. 31





sociale et de favoriser leur insertion dans la société. Les besoins des enfants au sein des familles bénéficiaires sont pris en compte, notamment en matière de soutien scolaire et de loisirs<sup>35</sup>.

Cette nouvelle loi sur l'aide sociale constitue un pas important pour renforcer l'intégration sociale et professionnelle. En remplaçant la LIASI, elle élargit le champ d'action en prenant mieux en compte les réalités complexes de la précarité. Avec son approche plus globale, la LASLP privilégie l'accompagnement sur mesure, qu'il s'agisse d'insertion professionnelle ou de soutien social et familial. Elle met également en place une plus grande flexibilité dans l'octroi des aides financières, permettant de mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables. En ce sens, la LASLP représente un engagement fort pour réduire les inégalités et offrir un filet de sécurité plus adapté et inclusif aux bénéficiaires.

#### 2.1.8. L'Hospice général : service d'Aide aux Migrants (AMIG)

Fondé en 1535, l'Hospice général est une institution publique autonome du canton de Genève, engagée dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité. Présent dans une soixantaine de lieux sur le territoire genevois, l'Hospice général a pour mission de soutenir les individus et les familles en difficulté pour leur permettre de retrouver une autonomie. Sa mission comprend une vaste gamme de services tels que l'accompagnement social, le soutien financier, l'hébergement, et l'intégration sociale et professionnelle. Sa mission est inscrite dans la Constitution de la République et canton de Genève, sous la section 12 « Action sociale » : « L'aide sociale est destinée aux personnes qui ont des difficultés ou sont dépourvues des moyens nécessaires pour satisfaire leurs besoins vitaux et personnels. »<sup>36</sup>. Conformément aux articles 213 et 214, L'Hospice général, en tant qu'établissement autonome de droit public, est chargé de l'aide sociale, y compris l'aide financière, l'accompagnement et la réinsertion. Les bases légales de son action sont définies dans la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) et la loi sur l'Hospice général (LHG). La LASLP vise à prévenir l'exclusion sociale et à aider les personnes en difficulté à se réinsérer dans un environnement social et professionnel. Puis, la LHG définit le statut, les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Hospice général. En prévision de la mise en œuvre de la nouvelle LASLP, l'Hospice général a entrepris une réorganisation complète des pratiques pour mieux adapter l'accompagnement social. Selon le rapport d'activité 2023 de l'Hospice général, cette réorganisation est nécessaire, car le nombre de personnes prises en charge par l'AIS a augmenté de 26% en 2023, passant de 2'444 à 3'313 (Hospice général, 2023, p. 21). Comme expliqué précédemment, la LASLP, vise à renforcer l'insertion professionnelle et sociale, à simplifier l'administratif, à encourager

---

<sup>35</sup> LASLP, art. 10

<sup>36</sup> Cst-GE, art. 213, al.1





l'insertion durable grâce aux formations et aux reconversions professionnelles et à lutter contre le non-recours. Le concept de non-recours peut se définir, selon Lucas (cité dans Dictionnaire de politique sociale suisse, Bonvin et al., 2020), comme : « Le fait de ne pas faire valoir ses droits. Dans le domaine des politiques sociales, il a donné lieu à deux définitions. Selon la première, le non-recours renvoie à toute personne éligible à une prestation sociale financière et qui – en tout état de cause – ne la reçoit pas. Dans une perspective plus large, incluant les prestations non financières, le non-recours fait référence à toute personne qui ne bénéficie pas d'une offre de droits et de services à laquelle elle pourrait prétendre. » (p. 343).

Le Service d'Aide aux Migrants (AMIG) de l'Hospice général joue un rôle essentiel dans l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des personnes migrantes. En 2023, l'Hospice général suivait 10'177 personnes dans le cadre de l'aide aux migrants. Le service se concentre sur plusieurs domaines. Il y a le service « Accompagnement Social et Financier », qui offre un accompagnement social personnalisé, couvrant des besoins allant de la gestion du budget à l'accès aux soins. En 2023, 5'980 dossiers étaient suivis dans cet accompagnement social et financier. Puis, le service « Hébergement des Migrants ». Les requérants d'asile et réfugiés sont principalement logés dans des centres et plateaux d'hébergement collectif. Pour ceux qui ont acquis une certaine autonomie, des logements individuels sont proposés. En 2023, trois nouveaux sites d'hébergement collectif ont été mis en exploitation, offrant près de 500 places supplémentaires. Ensuite, il y a le service « Formation et Insertion Professionnelle ». Pour favoriser l'insertion, l'apprentissage du français est la priorité, en 2023, 734 bénéficiaires ont atteint le niveau A1 et 343 le niveau A2. Des cours de français, d'alphabétisation et des formations préprofessionnelles sont offerts pour faciliter l'accès au marché du travail. Pour les jeunes de 15 à 19 ans, les ateliers de formation préprofessionnelle regroupent des cours de français, de mathématiques et de travail en atelier. Enfin, pour encourager l'intégration sociale il y a le service « Activités et loisirs », ou des activités sportives, culturelles et ludiques sont organisées. Finalement, le service « Bénévole » collabore avec de nombreuses associations et communes pour favoriser l'implication des migrants dans la vie genevoise.





### 3. Perspectives théoriques et conceptuelles

#### 3.1. La notion de primo-arrivant

Selon l'étude de Bham Steiger et António Magalhães de Almeida (2015), le terme « primo-arrivant » désigne une personne étrangère nouvellement arrivée dans le canton dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 22). L'Hospice général qualifie de primo-arrivant tout nouveau bénéficiaire migrant qui vient d'arriver dans le canton ou y réside depuis moins de deux ans. Et cela comprend tous les permis : N, F, S, B et C.

#### 3.2. La notion de migration

La migration est le déplacement d'une personne entraînant le changement de son domicile principal d'un lieu d'origine vers un lieu de destination (Office Fédéral de la Statistique [OFS], 2024). Selon le Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRS), la migration désigne le : « Déplacement de personnes d'un lieu dans un autre, en particulier d'un pays (émigration) dans un autre (immigration) pour des raisons politiques, sociales, économiques ou personnelles, et qui est le fait soit d'une population entière, soit d'individus s'intégrant dans un phénomène de société plus large. »<sup>37</sup>.

L'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) complète cette définition en expliquant que la migration est un « Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux. » (OIM, 2019). Cette définition indique que toute personne changeant de pays est un migrant, peu importe son statut juridique, les raisons du déplacement, la durée du séjour et si le déplacement est volontaire ou non.

---

<sup>37</sup> CNRS définition de la migration : <https://www.cnrtl.fr/definition/migration>





Puis, il est important de distinguer « l'émigration » et « l'immigration ». L'émigration se réfère au départ de résidents suisses vers d'autres pays, tandis que l'immigration désigne l'arrivée de résidents étrangers en Suisse. Selon l'ONU, un immigrant est : « du point de vue du pays d'arrivée, personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement son nouveau pays de résidence habituelle » (ONU, 1999). L'immigration ne prend pas en compte les motifs, les buts de la migration, ni le statut juridique des personnes. Cette définition s'applique pleinement à mon travail, car il se concentre sur l'intégration des immigrants en Suisse.

### 3.3. La notion d'intégration sociale

L'intégration est un concept fondamental en sciences sociales, particulièrement dans le contexte de la migration. Selon Bolzman (2001) : « la notion d'intégration n'a pas un sens univoque en sciences sociales ; tantôt elle fait référence aux propriétés d'un ensemble (la société), tantôt aux relations entre individus et sociétés » (p. 133). Selon le livre de Rhein (2002), « Intégration sociale, intégration spatiale », l'approche classique de l'intégration sociale, représentée par le sociologue Durkheim, est : « celle d'un 'vouloir-vivre ensemble' dont la nature diffère de celle du contrat social selon Rousseau ou encore selon Hobbes. » (p. 195). De plus, elle ajoute que selon Durkheim, l'État ne doit pas disparaître ; au contraire, il doit aider à maintenir la solidarité et la moralité, des rôles qui étaient auparavant remplis par la famille et la religion dans les sociétés plus simples (Rhein, 2002, p. 195). Dans le travail de Piñeiro (2015), il dit que Durkheim définit l'intégration comme la solidarité qui se forme grâce à la division du travail et aux interdépendances : « Émile Durkheim, de son côté, a défini l'intégration comme la solidarité organique ou mécanique résultant de la division moderne du travail et des interdépendances, et nécessitant une conscience collective (croyances et attentes communes). » (Piñeiro, 2015, cité dans Dictionnaire de politique sociale suisse, Bonvin et al., 2020, p. 280). Selon Schnapper la question de l'intégration est associée à celle du lien social et de la citoyenneté, Rhein (2002) explique que :

« L'intégration est considérée comme un enjeu politique majeur pour le corps social pris dans son ensemble. Au fil de ses travaux sur l'intégration et l'immigration, elle élabore une sociologie politique accordant une grande importance à la nation comme concept et à sa construction. Il y est question d'une intégration dans ses rapports à la citoyenneté, au sens que lui donne le droit français de la nationalité, et non d'une acception large, de type durkheimien, du terme d'intégration incluant citoyenneté, civilité, intégration économique et sociale des individus. » (P. 199).





Dans le cas spécifique des personnes réfugiées, Ager et Strang (2008) expliquent que l'intégration est devenue un objectif politique important et un résultat recherché dans les projets sur les réfugiés (Ager & Strang, 2008, p. 167). Ils développent que l'intégration repose sur quatre domaines : l'emploi, le logement, l'éducation et la santé (Ager & Strang, 2008, p. 168). Ensuite, il y a les relations sociales, qui comprennent les liens avec la communauté d'accueil, la famille et la culture d'origine, ainsi qu'avec d'autres communautés (Ager & Strang, 2008, p. 170). Et enfin, il y a les facilitateurs, qui incluent la connaissance de la langue et de la culture du pays d'accueil, ainsi qu'un sentiment de stabilité et de sécurité (Ager & Strang, 2008, p. 181).

Dans le domaine de la migration, on utilise le concept d'intégration sociale. Cette notion désigne l'intégration des migrants dans les sous-systèmes de la société, tels que la culture, l'école, le marché du travail, la politique et la sécurité sociale (Piñeiro 2015, cité dans Dictionnaire de politique sociale suisse, Bonvin et al., 2020). Selon Keable (2007), l'intégration sociale est définie comme un processus d'apprentissage et de développement qui implique deux composantes principales. D'une part, elle se manifeste par la capacité d'un individu à remplir des rôles sociaux appropriés à son groupe d'âge et à ses capacités, tels que ceux de travailleur, étudiant, ami, partenaire amoureux, ou citoyen. D'autre part, elle repose sur l'appartenance à des groupes dont le fonctionnement respecte les règles, les valeurs et les normes, tant morales que légales, ainsi que sur l'établissement de relations adéquates, stables et réciproques avec ces groupes, dans lesquelles l'individu se sent apprécié et valorisé (Keable, 2007, p. 3). Selon le sociologue Piñeiro (2015), il explique qu'il y a quatre variantes de l'intégration sociale : la culturation, qui concerne l'acquisition de connaissances et compétences ; le positionnement, qui se réfère à la position sociale/professionnelle et l'absence de discrimination ; l'interaction, qui implique l'orientation mutuelle des acteurs ; et l'identification, qui se rapporte aux relations intellectuelles et émotionnelles (Piñeiro, 2015, cité dans Dictionnaire de politique sociale suisse, Bonvin et al., 2020, p. 282). Pillarella (2006) décrit l'intégration sociale comme le maintien de certains aspects de l'identité culturelle d'origine tout en adoptant des habitudes ou des comportements de la culture d'accueil conformes aux valeurs d'origine (Pillarella, 2006, p. 47). Elle ajoute que l'intégration sociale dépend également de l'attitude du groupe dominant face aux minorités et des politiques d'intégration en place (Pillarella, 2006, p. 47). Le sociologue Hoffmann-Nowotny, distingue l'intégration de l'assimilation. Selon lui, l'intégration signifie la participation aux valeurs, biens et positions des systèmes sociaux, tandis que l'assimilation exige une intégration réussie et dépend de la réceptivité et de l'ouverture d'esprit de la société d'accueil (Piñeiro, 2015, cité dans Dictionnaire de politique sociale suisse, Bonvin et al., 2020, p. 282).

En conclusion, l'intégration sociale est un concept central en sciences sociales, particulièrement important dans le contexte de la migration. Elle englobe divers aspects de l'inclusion des individus





dans les structures sociales, économiques et culturelles de la société d'accueil. Certains auteurs perçoivent l'intégration comme un élément qui dépend des migrants, tandis que d'autres insistent sur le rôle de la société dans le processus d'intégration.

### 3.4. La notion d'acculturation

L'acculturation, terme introduit par l'anthropologue américain Powell en 1880, désigne la transformation des modes de vie et de pensée des immigrants au contact d'une nouvelle société. Redfield, Linton et Herskovits (1936) ont précisé ce concept en le définissant comme l'ensemble des phénomènes résultant d'un contact continu et direct entre des groupes d'individus de cultures différentes, entraînant des changements dans les modèles culturels initiaux d'un ou des deux groupes (Redfield, Linton et Herskovits, 1936, cité dans Cuche, 1996, p. 54). Berry (1976) a ensuite exploré ce processus dans un contexte de migration, montrant qu'il s'accompagne de divers changements, y compris physiques, biologiques, politiques, économiques, culturels et sociaux, ainsi que de transformations identitaires et psychologiques, telles que la confusion identitaire et le stress d'acculturation (Gakuba & Graber, 2012, p. 353-354). Dans le processus d'acculturation, on parle d'intégration qui implique l'adoption et l'adaptation à des éléments culturels de la société d'accueil, tout en conservant certains aspects de sa culture d'origine. Cette intégration ne signifie pas une assimilation complète, où l'individu ou le groupe abandonnerait entièrement sa culture d'origine pour adopter entièrement celle du groupe dominant. Au contraire, l'intégration peut impliquer une adaptation partielle, où les individus équilibrent les influences des deux cultures.

### 3.5. La notion d'assimilation

L'assimilation, quant à elle, représente un degré plus avancé de ce processus, où les différences culturelles s'estompent et l'individu ou le groupe devient presque indistinguable de la culture dominante, abandonnant souvent ses propres traits culturels distinctifs pour s'intégrer pleinement à la société d'accueil (Gakuba & Graber, 2012, p. 353-354). Pillarella (2006), explique que l'assimilation implique l'abandon de l'identité culturelle d'origine de l'immigrant pour adopter les principes de la culture d'accueil et interagir avec elle (Pillarella, 2006, p. 47). L'assimilation peut être vue comme l'étape finale de l'acculturation, où les changements culturels sont si profonds qu'ils conduisent à une homogénéisation complète avec la culture dominante (Gakuba & Graber, 2012, p. 353-354).





## 3.6. Revue de la littérature

### 3.6.1. Intégration sociale des migrants à Genève et à Vaud

L'intégration des primo-arrivants en Suisse est un enjeu important pour assurer leur bien-être et leur participation à la société. Une analyse de leurs besoins permet de mettre en place des politiques et des programmes adaptés. Cette revue de la littérature examine les trois études suivantes :

- « L'intégration des réfugiés en Suisse : Une étude de cas à Genève » de Gina Kress. Un mémoire qui se penche sur les initiatives du canton de Genève pour favoriser l'intégration sociale et économique des réfugiés.
- « Obstacles et leviers à l'intégration des femmes réfugiées à Genève » d'Emanuela Abe. Une étude qui aborde les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes réfugiées dans leur processus d'intégration à Genève.
- « Analyse des besoins des primo-arrivants : Quelles informations à transmettre aux nouveaux habitants étrangers dans le Canton de Vaud ? Réponses des intéressés. » de Bhamma Steiger et António Magalhães de Almeida. Une étude qui analyse les besoins des primo-arrivants dans le canton de Vaud.

Bien que chaque recherche aborde différents aspects de l'intégration, elles partagent plusieurs points communs et proposent des solutions similaires. Tout d'abord, la Suisse adopte une approche fédéraliste pour l'intégration, permettant une adaptation locale des politiques aux contextes spécifiques des cantons et communes. Cette décentralisation permet de mieux répondre aux besoins des migrants et d'ajuster les mesures en fonction des particularités régionales (Kress, 2019, p. 1). Abe souligne également l'importance de l'adaptation locale des politiques pour répondre aux besoins spécifiques des migrants, notamment des femmes réfugiées (Abe, 2020, p. 31). Steiger & Magalhães de Almeida (2015) ajoutent que les politiques et programmes doivent être adaptés aux besoins locaux des primo-arrivants pour une meilleure intégration (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 13).

Ensuite, l'intégration professionnelle est perçue comme essentielle pour l'autonomie économique des migrants. À Genève, les réfugiés veulent des emplois stables et qualifiés, ce qui est important pour leur intégration sociale et économique (Kress, 2019, p. 45). Cependant, des obstacles subsistent, notamment la non-reconnaissance des diplômes étrangers et les contraintes liées aux permis de séjour, limitant l'accès à des emplois qualifiés (Abe, 2020, p. 50). Steiger & Magalhães de Almeida (2015) insistent sur l'importance de la reconnaissance des diplômes étrangers et l'accès à des formations continues pour les primo-arrivants (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 12).





Puis, la maîtrise du français est obligatoire pour l'intégration sociale et professionnelle. L'apprentissage de la langue locale facilite l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la participation à la vie sociale (Kress, 2019, p. 48). Les femmes non francophones expriment un besoin de cours de langue adaptés à leurs niveaux et contextes spécifiques (Abe, 2020, p. 61). Steiger & Magalhães de Almeida (2015) mettent en avant l'importance de l'apprentissage de la langue pour s'adapter au mode de vie suisse et accéder aux offres de formation (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 13).

Concernant l'obtention du permis de séjour B, ce permis est perçu comme un facteur pour l'intégration : leur apportant stabilité et une vision d'avenir plus claire (Kress, 2019, p. 46). Abe (2020) relève qu'il y a des contraintes liées aux permis de séjour, notamment les permis provisoires qui limitent l'accès des femmes réfugiées au marché de l'emploi et à des logements stables (Abe, 2020, p. 57). Les primo-arrivants ont également besoin de clarifier un ensemble d'informations administratives essentielles dès leur arrivée, telles que les permis de résidence, l'assurance maladie, l'emploi et le logement (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 12).

Finalement, les activités communautaires telles que le sport et le bénévolat sont essentielles pour l'intégration sociale. Ces activités permettent de créer des liens sociaux, de favoriser le bien-être physique et mental, et de faciliter l'intégration dans la communauté locale (Kress, 2019, p. 47). Les activités sportives pour femmes jouent un rôle dans le bien-être des migrantes et aident à créer des liens sociaux (Abe, 2020, p. 32). Steiger & Magalhães de Almeida (2015) soulignent l'importance de participer aux activités sociales et culturelles pour l'épanouissement personnel et l'intégration sociale (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 13).

Les études recommandent de mettre en place des programmes d'intégration personnalisés et un encadrement spécifique pour répondre aux besoins diversifiés des migrants. Cela comprend des formations professionnelles adaptées (Kress, 2019, p. 48) et des programmes d'orientation et d'encadrement (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 25). Abe suggère également des ateliers pratiques pour valoriser les compétences des migrantes et améliorer leur intégration professionnelle (Abe, 2020, p. 47). Steiger & Magalhães de Almeida (2015) insistent sur l'importance de programmes d'accueil et de suivi individualisés pour répondre aux besoins spécifiques des primo-arrivants (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 15).

Il est également recommandé de renforcer la collaboration entre les institutions publiques et les associations locales pour offrir un soutien plus complet aux migrants (Kress, 2019, p. 48). Steiger & Magalhães de Almeida soulignent l'importance de créer des liens entre les différents acteurs impliqués dans l'intégration et de soutenir les petites et moyennes communes qui manquent souvent de ressources (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 19).





Finalement, il est recommandé de sensibiliser et d'informer les migrants sur leurs droits, les lois sur la migration, et les ressources disponibles. Des séances régulières de sensibilisation et d'information sont essentielles pour assurer l'autonomie des migrantes et des primo-arrivants (Kress, 2019, p. 48). Steiger & Magalhães de Almeida (2015) mentionnent également la nécessité d'organiser la transmission des informations de manière structurée, hiérarchisée en trois temps : avant de partir, à l'arrivée, et durant la période d'installation (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 14). Il est également recommandé de promouvoir l'implication des primo-arrivants dans leur propre intégration et de mettre en place des programmes de parrainage (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 23).

En conclusion, les études de Kress (2019), Abe (2020), et Steiger & Magalhães de Almeida (2015) montrent qu'en mettant en œuvre des programmes adaptés, axés sur l'intégration professionnelle, l'apprentissage de la langue et le soutien social, Genève peut améliorer l'intégration sociale et économique des migrants. Concernant les personnes primo-arrivantes, les résultats montrent une diversité de besoins parmi les primo-arrivants : besoins administratif, besoin de comprendre le mode de vie en Suisse, besoin de participer à la vie sociale et culturelle, besoin d'une organisation de la transmission des informations, besoin d'un premier accueil et d'un suivi individualisé, besoin d'un bon interlocuteur pour le bon sujet, besoin d'informations écrites accessibles et besoins des professionnels. Ces résultats soulignent l'importance de considérer les primo-arrivants comme des acteurs sociaux, capables de contribuer à leur propre intégration (Steiger & Magalhães de Almeida, 2015, p. 19).

### 3.6.2. Politiques d'intégration et défis contemporains

Cette revue de la littérature compare deux perspectives sur les politiques d'intégration, elle se concentre sur les articles suivants :

- « L'intégration des personnes étrangères : entre assimilation et libéralisme » de Flora Di Donato (2015). Un article qui propose une analyse historique de l'évolution des politiques d'intégration en Suisse.
- « L'intégration : un concept en difficulté » de Michel Wieviorka (2008). Un article qui remet en question la pertinence du concept d'intégration, en particulier dans le cadre des sociétés modernes marquées par la globalisation.

Di Donato (2015) explore comment les politiques suisses ont fluctué entre des tendances libérales tout au long du XXe siècle (Di Donato, 2015, p. 2). L'auteure indique que cette ambiguïté législative cherche à équilibrer l'intégration des étrangers avec l'ouverture de la population suisse (Di Donato,





2015, p. 2). Cette fluctuation entre assimilation et libéralisme se manifeste dans les pratiques cantonales en Suisse, qui varient considérablement, allant de modèles inclusifs à des modèles exclusifs d'intégration. (Di Donato, 2015, p. 3). Quant à Wieviorka (2008), il critique l'idée que les sociétés puissent maintenir des modèles d'intégration cohérents dans un contexte où les identités culturelles et les dynamiques migratoires sont de plus en plus complexes et diversifiées (Wieviorka, 2008, p. 222). Il souligne que les modèles d'intégration, tels que ceux de la France et du Royaume-Uni, sont de plus en plus inadaptés face aux réalités contemporaines (Wieviorka, 2008, p. 223).

Di Donato (2015), examine en détail les pratiques d'intégration dans le canton de Neuchâtel, en Suisse, qui se distingue par une approche libérale et inclusive. Ce canton, en particulier, a été pionnier dans la mise en œuvre de lois sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, privilégiant une conception de l'intégration comme un processus d'adaptation réciproque (Di Donato, 2015, p. 4). Cette approche contraste avec d'autres cantons suisses, où les politiques d'intégration peuvent être plus restrictives et axées sur l'assimilation (Di Donato, 2015, p. 6). Wieviorka (2008), quant à lui, explore les crises des modèles d'intégration en France et au Royaume-Uni, mettant en évidence leurs échecs respectifs à intégrer efficacement les migrants et leurs descendants. En France, le modèle républicain, fondé sur l'universalité des valeurs et la laïcité, tend à ignorer les spécificités culturelles, ce qui peut conduire à une exclusion sociale (Wieviorka, 2008, p. 233). À l'inverse, le modèle multiculturaliste britannique, qui tolère une grande diversité culturelle, a été critiqué pour avoir favorisé des logiques communautaristes qui fragmentent la société (Wieviorka, 2008, p. 232).

L'un des points communs entre les deux articles est la critique de l'intégration comme concept central dans les politiques migratoires. Di Donato (2015) montre comment en Suisse, le concept d'intégration est utilisé de manière flexible, permettant aux cantons de l'interpréter selon leurs propres orientations politiques (Di Donato, 2015, p. 7). Elle suggère que l'intégration ne devrait pas être vue comme un processus unilatéral, mais comme un échange mutuel, une perspective adoptée par le canton de Neuchâtel (Di Donato, 2015, p. 8). Wieviorka (2008) va plus loin en suggérant que le concept même d'intégration est en crise. Il souligne que les modèles traditionnels d'intégration, qu'ils soient républicains ou multiculturalistes, ne parviennent plus à répondre aux défis posés par la globalisation, telle que la montée des identités culturelles (Wieviorka, 2008, p. 234). Selon Wieviorka (2008), il est nécessaire de repenser le cadre de l'intégration pour mieux refléter les réalités contemporaines où les individus et les groupes ne s'identifient plus uniquement à un État-nation, mais à des identités multiples et transnationales (Wieviorka, 2008, p. 239).





### 3.6.3. Politique d'accueil des primo-arrivants en France et à Bruxelles

L'intégration des primo-arrivants est un défi majeur pour de nombreux pays européens. Plusieurs études ont été menées pour évaluer et améliorer les politiques d'accueil et d'intégration des migrants. Ces études apportent des perspectives sur les politiques d'intégration en France et en Belgique, mettant en lumière les défis communs et les solutions proposées pour améliorer l'intégration des primo-arrivants. Cette revue de la littérature se concentre sur les études suivantes :

- « L'évaluation de la politique d'accueil des étrangers primo-arrivants en France », par Werner Gagneron, Ariane Cronel, et Constance Bensussan (2013) :
- « Mieux accueillir, mieux intégrer : Propositions pour refonder les politiques en faveur des primo-arrivants en France », par Réda Didi (2018) ;
- « La politique d'accueil et d'intégration des primo-arrivants en Région bruxelloise (2004-2020) », par Jean-Paul Nassaux (2020).

Tout d'abord, les études soulignent l'importance de l'apprentissage linguistique pour faciliter l'intégration des primo-arrivants. Gagneron et al. (2013) recommandent de fixer un objectif linguistique minimal à A1 ou A2, voire B1, pour une intégration plus durable, soulignant que l'offre actuelle de 200 heures est insuffisante (p. 46). Didi (2018) propose d'offrir un minimum de 600 heures d'apprentissage de la langue française pour les non-francophones, en insistant sur la maîtrise de la langue comme clé d'intégration (p. 15). Nassaux (2020) renforce cette perspective en indiquant que la formation linguistique est essentielle pour l'intégration sociale et professionnelle des primo-arrivants (p. 23).

Ensuite, Gagneron et al. (2013) soulignent l'importance de répondre aux attentes des migrants en matière de santé, ainsi que de personnaliser les politiques d'accueil pour une intégration plus efficace (p. 24-25). Didi (2018) propose d'accompagner les primo-arrivants de manière plus individualisée pour les aider à maîtriser la langue, accéder au marché de l'emploi et du logement, et comprendre les valeurs et la culture du pays (p. 15). Nassaux (2020) insiste sur la personnalisation des parcours d'intégration, incluant des bilans sociaux et linguistiques adaptés aux besoins individuels des primo-arrivants (p. 26). La reconnaissance et le développement des compétences et aspirations des migrants sont essentiels pour leur intégration. Gagneron et al. (2013) recommandent de valoriser les compétences professionnelles des primo-arrivants par des bilans de compétences et des formations adaptées (p. 52). De même, Didi (2018) insiste sur l'importance du bilan de compétences obligatoire pour valoriser les expériences et compétences des primo-arrivants, optimisant ainsi leur recherche d'emploi et leur accès à des formations professionnelles adéquates (p. 16). Nassaux (2020) évoque également la nécessité d'adapter les parcours d'intégration pour





répondre aux besoins individuels des primo-arrivants, incluant des plans d'insertion centrés sur l'emploi et la formation professionnelle (p. 29).

Puis, l'engagement de la société civile est essentiel pour l'intégration des primo-arrivants. Didi (2018) recommande l'instauration de l'objectif « un migrant, un parrain » pour faciliter l'intégration par le biais de l'accompagnement et des réseaux nécessaires (p. 16). Nassaux (2020) note l'importance de la coordination entre les différentes communautés et l'engagement des acteurs locaux pour soutenir les parcours d'intégration (p. 25).

Finalement, la participation citoyenne et culturelle est un aspect clé de l'intégration. Didi (2018) propose d'instituer un « Pass Culture » pour faciliter l'accès des primo-arrivants aux lieux culturels (p. 18). Nassaux (2020) évoque l'engagement communautaire et la participation à la vie de la cité comme éléments essentiels pour renforcer le sentiment d'appartenance (p. 35).

Ces études montrent que l'intégration des primo-arrivants nécessite une approche mettant l'accent sur l'apprentissage linguistique, l'accès au marché du travail, le logement, l'engagement de la société civile, et la participation citoyenne et culturelle. Les recommandations incluent l'augmentation des heures de formation linguistique, la structuration des offres de formation, la création de centres d'hébergement et d'accompagnement, et l'instauration de programmes de mentorat et de participation culturelle.

#### 3.6.4. L'intégration sociale à travers les activités de loisir et bénévolat

L'article d'Adjizian, Roult, White, Auger et Zheng (2021), intitulé « Le loisir comme facteur d'intégration sociale pour les nouveaux arrivants : étude de cas centrée sur certains arrondissements de Montréal », explore le rôle des activités de loisir dans le processus d'intégration sociale des migrants. Leur étude qualitative se base sur des entretiens avec 13 professionnels du loisir dans sept arrondissements montréalais, et vise à comprendre comment le loisir peut faciliter l'intégration. Le loisir est ici défini comme un espace permettant aux individus de se rencontrer, d'échanger et d'acquérir des compétences culturelles et linguistiques essentielles à leur inclusion dans la société d'accueil (Adjizian et al., 2021, p. 221). De manière similaire, l'article « Le bénévolat comme dispositif d'insertion à l'emploi des migrants : à quel prix ? » par Altay Manço et Rim Arara (2018) explore le rôle du bénévolat comme levier d'intégration sociale et professionnelle pour les migrants en Europe. À travers une revue de la littérature et une enquête qualitative, les auteurs abordent les motivations, bénéfices et défis liés à l'engagement bénévole des migrants.

Adjizian et al. (2021) soulignent que l'une des principales barrières à l'intégration des nouveaux arrivants est liée à la langue. La barrière linguistique ne se limite pas seulement à la difficulté de comprendre une nouvelle langue, mais touche aussi à la capacité de transmettre des informations,





notamment celles concernant les activités de loisir (Adjizian et al., 2021, p. 223). Les primo-arrivants viennent de pays et de cultures variés, apportant avec eux leurs propres langues. Cette diversité pose des défis pour les professionnels qui doivent communiquer avec une population dont la maîtrise du français et parfois même de l'anglais est limitée. Cela fait écho à l'article de Manço et Arara (2018), ils expliquent que le bénévolat des migrants en Europe rencontre plusieurs obstacles, tels que des barrières linguistiques, administratives et culturelles, ainsi qu'un manque de reconnaissance institutionnelle (Dubost, 2007, cité dans Manço & Arara, 2018, p. 8).

Puis, Adjizian et al. (2021) mettent en évidence un obstacle majeur à l'intégration des nouveaux arrivants à travers les loisirs : les contraintes économiques et géographiques. Ces contraintes limitent considérablement la participation des nouveaux arrivants aux activités de loisir. En effet, pour de nombreuses personnes récemment arrivées, les besoins fondamentaux tels que l'accès au logement, à la nourriture et à l'emploi priment sur la participation à des activités récréatives. Comme l'expliquent Adjizian et ses collègues, ces besoins de base font partie de la « pyramide de Maslow », c'est-à-dire qu'ils doivent être satisfaits en premier avant que les individus puissent s'intéresser à des activités telles que les loisirs, qui relèvent davantage du domaine de l'épanouissement personnel et social (Adjizian et al., 2021, p. 230). En termes économiques, le coût des loisirs constitue une barrière. Dans des villes comme Montréal, les activités récréatives organisées, telles que les clubs de sport, les ateliers créatifs ou les cours de langue, peuvent représenter une dépense non négligeable pour des familles qui ont souvent un budget très limité. Pour les nouveaux arrivants, qui sont fréquemment en situation de précarité économique, les coûts d'inscription, de transport, ou encore les dépenses liées à l'équipement nécessaire pour certaines activités sportives ou culturelles peuvent décourager toute participation.

Adjizian et al. soulignent également que l'accessibilité géographique aux infrastructures de loisirs est un autre facteur limitant. En particulier, dans les grandes métropoles comme Montréal, les nouveaux arrivants sont souvent logés dans des quartiers périphériques ou éloignés des centres où se trouvent la plupart des infrastructures de loisirs, telles que les centres sportifs, les bibliothèques ou les centres communautaires. Cette distance impose des coûts supplémentaires en termes de transport, mais aussi des contraintes logistiques, notamment pour les familles avec enfants ou pour les personnes travaillant de longues heures. Ainsi, les primo-arrivants qui vivent dans des zones mal desservies par les transports publics peuvent se retrouver coupés des infrastructures nécessaires pour s'intégrer pleinement à la société à travers des activités sociales. Ces contraintes économiques et géographiques créent une sorte de cercle vicieux. Les nouveaux arrivants, déjà marginalisés économiquement et socialement isolés, sont également exclus des activités qui pourraient les aider à sortir de cet isolement.





Un aspect essentiel de l'étude d'Adjizian et al. (2021) est l'accent mis sur le bénévolat comme un puissant levier d'intégration sociale pour les nouveaux arrivants. En s'engageant dans des activités bénévoles, les nouveaux arrivants ont l'opportunité non seulement de se rendre utiles à leur nouvelle communauté, mais aussi de développer un réseau social solide (Adjizian et al., 2021, p. 234). La participation à des activités de loisirs sous forme de bénévolat offre une passerelle pour découvrir et s'adapter à ces codes sociaux, facilitant ainsi l'intégration sur le long terme (Adjizian et al., 2021, p. 237).

Du côté de Manço et Arara (2018), ils mettent en avant que le bénévolat favorise l'inclusion des migrants en leur permettant de devenir des acteurs sociaux, et non seulement des bénéficiaires d'aide. Cela aide à déconstruire les stéréotypes et à renforcer le sentiment d'appartenance des migrants à leur société d'accueil (Manço & Arara, 2018, p. 10). Ils expliquent que les migrants participent au bénévolat pour des raisons multiples, notamment le sentiment de responsabilité sociale, l'altruisme ou encore pour rendre à la société ce qu'ils ont reçu (Halba, 2006, cité dans Manço & Arara, 2018, p. 5). Pour les migrants, l'engagement bénévole peut servir de tremplin vers l'emploi, car il permet de développer des compétences reconnues sur le marché du travail et de reconstruire leur identité sociale (Dubost, 2007, cité dans Manço & Arara, 2018, p. 6). L'article souligne que le bénévolat joue un rôle essentiel dans l'intégration sociale des migrants. Il favorise le brassage culturel, l'apprentissage linguistique et l'adaptation à la société d'accueil. Au Canada, le bénévolat est reconnu comme une expérience professionnelle, ce qui contribue à l'intégration des nouveaux arrivants (Behnia, 2012, cité dans Manço & Arara, 2018, p. 7).

Adjizian et al. (2021) proposent une série de recommandations et de pistes d'intervention pour améliorer l'intégration des nouveaux arrivants à travers les activités de loisir, soulignant l'importance d'une approche flexible et adaptée aux besoins spécifiques des primo-arrivants. Parmi ces recommandations, l'adaptation des activités de loisirs aux réalités interculturelles des nouveaux arrivants figure en tête de liste. Les auteurs insistent sur le fait que les loisirs ne doivent pas être proposés comme des activités génériques, mais plutôt ajustés en fonction des attentes culturelles, linguistiques et sociales des primo-arrivants. Ces activités doivent non seulement tenir compte des contraintes économiques et logistiques, mais aussi de l'environnement familial et religieux dans lequel évoluent ces individus (Adjizian et al., 2021, p. 240). Une autre piste clé soulevée par Adjizian et al. est la diversification des méthodes de communication. L'utilisation de plusieurs langues, de supports visuels, et de méthodes de communication non verbales (comme les pictogrammes ou les vidéos) peut considérablement améliorer l'accès des primo-arrivants aux informations relatives aux activités proposées (Adjizian et al., 2021, p. 240).





Enfin, Adjizian et al. insistent sur la nécessité de former les professionnels du loisir aux réalités interculturelles. Une meilleure sensibilisation des travailleurs sociaux aux défis rencontrés par les primo-arrivants, en particulier en matière d'interculturalité, pourrait améliorer la qualité de l'accompagnement. Les professionnels seraient ainsi mieux équipés pour comprendre et répondre aux besoins spécifiques des migrants, en particulier dans des contextes où les différences culturelles peuvent créer des malentendus ou des difficultés d'adaptation (Adjizian et al., 2021, p. 240). Concernant Manço et Arara (2018), ils recommandent de rendre le bénévolat plus accessible aux migrants, de promouvoir la diversité dans les associations et de renforcer la visibilité des contributions des migrants à la société (CEV, 2006, cité dans Manço & Arara, 2018, p. 11).

En conclusion, l'étude d'Adjizian et al. (2021) montre que le loisir peut jouer un rôle clé dans l'intégration des nouveaux arrivants, en facilitant leur inclusion sociale et culturelle. Toutefois, pour que le loisir devienne un véritable vecteur d'intégration, il est essentiel de lever les barrières liées à la communication, à l'accès économique et géographique, et à l'adaptation des activités aux réalités spécifiques des populations migrantes. Manço et Arara (2018) concluent que le bénévolat est un levier efficace pour l'intégration sociale, culturelle et professionnelle des migrants, mais qu'il nécessite une reconnaissance institutionnelle et un soutien structurel pour maximiser ses impacts. Le bénévolat, en tant qu'outil d'intégration, doit être perçu comme un mécanisme durable et inclusif (Manço & Arara, 2018, p. 12).





## 4. Respect des principes éthiques de la recherche

Dans le cadre de cette recherche réalisée en collaboration avec l'Hospice général, il est primordial de respecter les principes éthiques de la recherche afin de garantir la confidentialité et la protection des données des participants. Pour ce faire, je me suis engagé à suivre les directives établies par l'Hospice général, comme stipulé dans le formulaire que j'ai signé. Ces directives comprennent les engagements suivants :

- Obtenir l'accord libre, éclairé et écrit du bénéficiaire dont l'entretien sera enregistré et retranscrit.
- Respecter une confidentialité absolue vis-à-vis des tiers, y compris les autres étudiants et enseignants de la HES-SO, concernant toutes les données personnelles recueillies. Cela inclut les informations enregistrées et retranscrites des bénéficiaires de l'aide sociale.
- Ne pas mentionner dans les retranscriptions le nom des participants et rendre anonymes l'entretien et les informations recueillies. La simple indication qu'une personne est suivie par l'Hospice général est une donnée personnelle sensible.
- Ne pas filmer ni enregistrer de mineurs.
- Utiliser les données et le travail s'y référant uniquement pour l'analyse de situations au sein de la classe de la HES-SO.
- Ne pas filmer le visage des participants.
- Ne communiquer à des tiers aucun nom, adresse ou autres données personnelles permettant d'identifier les participants.
- Détruire les données à la fin de la recherche.

Ainsi, je m'engage à respecter le code d'éthique de la recherche (Cyberlearn, HES-SO) qui reprend le formulaire de l'Hospice général que j'ai signé. Les différentes personnes contactées ont donc eu le choix de participer ou non en toute liberté. Si elles manifestent leur intérêt, je leur remettrai un formulaire de consentement qui résume les points principaux de la recherche tels que le sujet, la problématique, et les aspects auxquels elles consentent en participant. Il y sera également mentionné que la personne peut se retirer à tout moment sans aucune conséquence. Avec leur accord, les entretiens seront enregistrés avec mon téléphone puis transférés directement sur mon ordinateur.





## 5. Méthodologie et démarche empirique

Pour cette étude, j'ai choisi la méthode qualitative en menant des entretiens semi-directifs et en réalisant des focus group. Cette recherche suit une démarche inductive, ce qui signifie que je suis parti des données brutes recueillies sur le terrain pour formuler des conclusions générales. Selon Beaugrand (1988) (cité dans Balslev & Saada-Robert, 2002), cette méthode « consiste à aborder concrètement le sujet d'intérêt et à laisser les faits suggérer les variables importantes, les lois, et, éventuellement, les théories unificatrices » (p. 8). Cette approche est moins dépendante de la littérature existante et se focalise sur l'interprétation des expériences et des témoignages des participants. L'approche inductive a ainsi permis de recueillir des données empiriques directement auprès des primo-arrivants afin de formuler des recommandations et solutions en tenant compte de leurs besoins, aspirations, et défis qu'ils rencontrent.

### 5.1. Focus Group

Un focus group est une méthode de recherche qualitative qui consiste à organiser des discussions de groupe dirigées, dans le but de recueillir des données sur un sujet spécifique. Ces discussions sont conçues pour exploiter l'interaction entre les participants afin de mieux comprendre leurs opinions, attitudes et expériences. Comme le souligne Kitzinger (1994), le principe central des focus groups est d'utiliser les interactions entre les participants comme un moyen de collecte de données et comme un élément central de l'analyse (Kitzinger (1994), cité dans Kitzinger et al., 2004). Les focus groups sont particulièrement pertinents dans le contexte des recherches sur les représentations sociales, car ils permettent d'explorer comment les individus construisent et partagent leurs opinions au sein d'un groupe. Moscovici (1984) a souligné que les représentations sociales se forment et se transforment à travers la communication, ce qui place les focus groups au cœur de cette dynamique (Moscovici (1984), 1992, cité dans Kitzinger et al., 2004). En effet, ces groupes de discussion peuvent être considérés comme une « société pensante en miniature » (Farr & Tafoya (1992), cité dans Kitzinger et al., 2004). Pour assurer le bon déroulement d'un focus group, plusieurs éléments doivent être pris en compte, notamment la taille et la composition du groupe, ainsi que le rôle du modérateur. Un groupe efficace est généralement composé de 4 à 8 participants (Kitzinger et al., 2004). Ce nombre restreint permet de suivre les échanges de manière optimale tout en encourageant une interaction dynamique (Kitzinger et al., 2004). Le modérateur joue un rôle essentiel en créant un environnement où les participants se sentent à l'aise pour exprimer leurs opinions. Il doit savoir quand intervenir pour maintenir l'objectif du focus groupe tout en permettant à la discussion de se dérouler de manière fluide (Powney (1988), cité dans Kitzinger et al., 2004).





Au sein de l'Hospice général, les participants des focus groups ont été sélectionnés parmi les primo-arrivants hébergés dans les lieux suivants :

- Un focus group dans le CHC Anières ;
- Un focus group dans le CHC Seymaz ;
- Un focus group dans le CHC Lancy ;
- Un focus group dans le PHC Camille-Vidart ;
- Un focus group dans le CHC Rigot.

Au total, j'ai réalisé cinq focus group dans cinq lieux distincts, répartis géographiquement dans l'ensemble du canton de Genève. Les six thématiques abordées étaient : les activités d'intégration sociale, les besoins individuels, les obstacles, le suivi, la communication et l'accès à l'information et les améliorations proposées. Voici un résumé des participants aux focus group, classés par âge, nationalité, date d'arrivée en Suisse, type de permis et sexe :

<b>Anières</b>				
<u>Âge</u>	<u>Nationalité</u>	<u>Arrivée en CH depuis</u>	<u>Permis</u>	<u>Sexe</u>
45	Afghanistan	Novembre 2021	B	F
23	Afghanistan	Juin 2023	B	F
38	Afghanistan	Décembre 2022	F	F
24	Afghanistan	Octobre 2023	B	F
<b>Seymaz</b>				
<u>Âge</u>	<u>Nationalité</u>	<u>Arrivée en CH depuis</u>	<u>Permis</u>	<u>Sexe</u>
29	Afghanistan	Juin 2020	F	M
32	Afghanistan	Juillet 2023	N	M
40	Afghanistan	Décembre 2020	F	M
32	Afghanistan	Mars 2022	F	F
51	Afghanistan	Août 2020	B	M
<b>Lancy</b>				
<u>Âge</u>	<u>Nationalité</u>	<u>Arrivée en CH depuis</u>	<u>Permis</u>	<u>Sexe</u>
34	Turquie	Juillet 2023	B	H
39	Turquie	Janvier 2023	B	H





43	Kurde	Juillet 2022	Débouté	F
48	Kurde	Juillet 2022	Débouté	H
40	Turquie	Juillet 2021	B	H
37	Turquie	Janvier 2022	B	F
30	Kurde	Avril 2023	N	F
38	Turquie	Août 2023	B	F
44	Turquie	Avril 2023	B	H
30	Kurde	Avril 2023	N	H
Rigot				
<u>Âge</u>	<u>Nationalité</u>	<u>Arrivée en CH depuis</u>	<u>Permis</u>	<u>Sexe</u>
41	Ukraine	Mars 2022	S	F
63	Ukraine	Juin 2024	S	F
17	Congo	Août 2024	B	F
38	Congo	Août 2024	B	F
56	Syrie	Juin 2022	F	H
31	Irak	Juin 2015	Débouté	M
Camille-Vidart				
<u>Âge</u>	<u>Nationalité</u>	<u>Arrivée en CH depuis</u>	<u>Permis</u>	<u>Sexe</u>
48	Ukraine	Avril 2022	S	F
43	Ukraine	Juillet 2022	S	H
72	Ukraine	Octobre 2022	S	H
30	Ukraine	Avril 2022	S	F
44	Ukraine	Novembre 2022	S	H





## 5.2. Entretiens semi-directifs

Les entretiens semi-directifs ont été choisis pour cette étude en raison de leur capacité à offrir une compréhension approfondie des professionnels des centres. Selon Levitt et al. (2018), cette méthode est privilégiée pour explorer en profondeur les perceptions et les significations attribuées par les participants à leur expérience. De plus, l'entretien semi-directif permet d'adapter le rythme et la structure de la conversation en fonction des besoins spécifiques des participants (Baribeau & Royer, 2012). Dans le cadre de cette étude, une démarche en deux étapes a été mise en place afin de confronter les points de vue des résidents et des professionnels, et ainsi mieux comprendre les dynamiques d'intégration au sein des centres d'hébergement.

La première étape a consisté à organiser des focus groups avec les résidents primo-arrivants pour identifier leurs besoins, leurs attentes, et les difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours d'intégration sociale. Cette approche a permis de recueillir une diversité de témoignages et de mieux cerner les problématiques auxquelles ces résidents sont confrontés dans leur quotidien. Dans un second temps, des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les professionnels travaillant dans les centres. L'objectif de ces entretiens était de confronter les problématiques soulevées par les résidents avec le point de vue des professionnels, afin d'explorer la manière dont ces derniers perçoivent leur propre rôle et les défis auxquels ils font face dans la mise en œuvre d'activité d'intégration. Cette démarche permet de comprendre les différentes perceptions des résidents et des professionnels. Ainsi, quatre entretiens individuels ont été menés, avec les TSC de Lancy, Anières et Seymaz et avec l'ASE de Camille-Vidart et Rigot. Les cinq thématiques abordées étaient : les obstacles à la participation aux activités, le suivi personnalisé, la communication et l'accès à l'information, la collaboration avec les structures locales et la diversité des profils et la nécessité d'une approche adaptée. Finalement, pour compléter cette étude, j'ai réalisé un entretien avec une assistante sociale travaillant à l'Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants, dans un foyer pour personnes migrantes à Lausanne.

Professionnels	
<u>Fonction</u>	<u>CHC / PHC</u>
TSC	Anières
TSC	Lancy
ASE	Camille-Vidart & Rigot
TSC	Seymaz
Assistante sociale	Foyer à Lausanne, VD





### 5.3. Déroulement et difficultés rencontrées

Les focus groups se sont déroulés dans les salles des CHC et PHC. Pour les centres de Camille-Vidart et Lancy, les TSC sur place ont pris en charge l'organisation complète. Ils ont contacté les bénéficiaires, réservé la salle et trouvé un interprète, ce qui m'a permis de simplement me présenter à la date et à l'heure convenues sans avoir à m'occuper des aspects logistiques. Pour les centres d'Anières, Rigot et Seymaz, j'ai dû identifier moi-même les bénéficiaires correspondant aux critères de recherche. J'ai utilisé le document interne Excel pour filtrer les participants potentiels et faciliter cette sélection.

Afin de favoriser des échanges plus fluides pendant les séances, j'ai pris soin de regrouper les résidents selon leur langue maternelle, en créant des groupes francophones, farsi, et ukrainiens. Pour chaque focus group, j'ai réservé les salles en fonction des disponibilités des participants, et j'ai également sollicité des interprètes via la plateforme de la Croix-Rouge genevoise pour m'assurer que les échanges se déroulent sans barrière linguistique. Une fois la salle et l'interprète confirmés, j'ai contacté les différents bénéficiaires, soit directement par téléphone pour ceux qui parlaient français, soit en créant un groupe WhatsApp où j'expliquais le but de la rencontre à l'aide d'un message écrit dans leur langue. Ce message comprenait également un sondage pour vérifier la participation des personnes au focus group.

Chaque focus group a duré environ 1h30. Nous étions tous assis autour d'une table, avec l'interprète à mes côtés pour assurer la traduction. Cependant, plusieurs difficultés ont émergé au cours des discussions. Tout d'abord, la barrière linguistique s'est avérée plus importante que prévu. Certains participants, ayant appris le français au cours des deux dernières années, éprouvaient des difficultés à s'exprimer de manière fluide. De plus, il y avait souvent des allées et venues incessantes dans la salle. Un autre défi majeur a été lié à la compréhension de l'objectif des focus groups. Certains participants ne saisissaient pas pleinement le sujet des activités d'intégration sociale, et ramenaient fréquemment les discussions à des préoccupations telles que la recherche de logement ou d'emploi. La ponctualité a aussi été une difficulté récurrente. De nombreux participants arrivaient en retard, ce qui perturbait le début des séances et nécessitait de répéter des informations déjà partagées. Puis, la mobilisation des participants n'a pas toujours été à la hauteur des attentes. Par exemple, au CHC d'Anières, sur les 10 personnes conviées, seules 4 ont finalement pris part au focus group et au CHC Seymaz, sur 11 participants confirmés, 5 se sont présentés. Les raisons exactes de ces absences sont inconnues, ce qui met en évidence la difficulté de rassembler les participants. Un autre imprévu est survenu lors de la réunion au CHC Seymaz, où l'interprète prévue n'a pas pu être présente sur place. La traduction a donc dû se faire via le haut-parleur de mon téléphone.





#### **5.4. Transcription des données**

Avant chaque focus group, j'ai introduit la session en me présentant personnellement et en expliquant le but de ma recherche. J'ai remercié tous les participants pour leur présence et leur disponibilité, soulignant l'importance de leur contribution. Ensuite, j'ai expliqué en quoi consistait le formulaire de consentement à signer. Enfin, j'ai invité chaque participant à se présenter en partageant son âge, sa nationalité, la durée depuis son arrivée en Suisse et son type de permis, afin de mieux comprendre leur profil. Pour retranscrire les échanges, j'ai utilisé l'application Transkriptor, qui a bien aidé à saisir la majorité des discussions. Certains passages étaient mal retranscrits, donc j'ai pris le temps de les réécouter et de les corriger. J'ai retranscrit les entretiens dans un fichier Word, puis, j'ai résumé les points principaux sous forme de tableau où chaque réponse est classée dans une thématique, à la fin du fichier.





## **6. Analyse des données et interprétation des résultats de l'enquête**

Dans ce chapitre, je présente les résultats issus de l'analyse des données recueillies. J'ai effectué une analyse spécifique à chaque lieu d'hébergement où l'enquête a été menée. De plus, grâce au fichier Excel interne de l'Hospice général, j'ai pu répertorier les différentes activités d'intégration sociale en ciblant celles pour les adultes, disponibles dans les lieux d'hébergement sur lesquelles je me concentre. Les activités d'intégration sociale sont conçues pour aider les nouveaux arrivants à s'insérer dans la vie sociale. Des activités ponctuelles sont organisées à des moments spécifiques de l'année et servent de points de rassemblement pour la communauté. Tandis que des activités répétitives régulières sont organisées pour permettre une intégration progressive. Les activités sont souvent réalisées en collaboration avec diverses organisations locales, telles que les communes, écoles, associations, etc. Au sein de l'Hospice général, les TSC orientent leur action autour de trois axes : l'intégration sociale, la cohésion sociale et la contribution au suivi individuel.

L'axe « intégration sociale » consiste à soutenir les résidents dans leur découverte et leur compréhension du contexte de leur nouvel environnement. Il s'agit, par exemple, de faciliter l'apprentissage de la langue, de leur faire découvrir les institutions publiques (services administratifs, transports, écoles) et de les aider à comprendre les règles et les normes sociales de la société d'accueil. Il s'agit également de mettre en place des activités « créatrices de lien » avec la population locale. L'objectif est d'offrir des repères, afin qu'ils puissent s'orienter plus facilement dans l'environnement. Le second axe, « contribution au suivi individuel », consiste surtout à répondre aux urgences et aux situations complexes en orientant les résidents vers les services qui seront les plus adaptés à donner une réponse à leurs besoins. Finalement, le troisième axe, « cohésion sociale », vise à créer et renforcer les liens entre les résidents, ainsi qu'entre les résidents et la société d'accueil. Il s'agit de favoriser des espaces de rencontre, d'échange et de vivre ensemble au quotidien. Cette cohésion se construit au fil du temps, à travers des activités, des projets et des moments partagés. L'objectif est d'instaurer un climat de confiance, de bonne entente, d'entraide, de solidarité et de respect entre les résidents. Ces trois axes offrent une approche globale et complémentaire : de l'apprentissage de la langue et des codes culturels à la participation aux projets du centre, en passant par le développement de bonnes relations.

Dans l'analyse ci-après, le terme « interprète » est utilisé pour désigner la personne chargée de traduire les propos des participants aux focus groups. Il est important de préciser que l'interprète ne s'exprimait pas en son propre nom, mais agissait uniquement comme relais pour transmettre les paroles des participants. Ainsi, toutes les informations recueillies reflètent directement les paroles et opinions des personnes interrogées, et non celles de l'interprète.





## 6.1. CHC Anières

Le CHC d'Anières, situé au chemin des Ambys 65 dans la commune d'Anières, a une capacité d'accueil de 260 personnes. Chaque famille dispose d'une chambre individuelle et partage les cuisines et sanitaires. Voici ci-dessous les activités disponibles pour les adultes :

Activités	Partenaires
Atelier Anières (Projet couture)	--
Mieux-vivre adultes et enfants	Association Hôpiclowns
Projection film CHC	FIFDH
Atelier pratique du français	Bénévoles
Potagers communautaires	--
Salle de sport	AUC, fournisseurs machines de gym
Sortie adulte	Lieux culturels, randonnées, aventures
Fête de Noël	--
Fête juin	--
Olympiades	École Anières
Projet vidéo et musique	--

L'analyse s'appuie sur les données recueillies lors du focus group avec les résidentes, l'entretien avec le professionnel du centre et les éléments théoriques issus de la revue de la littérature.

### 6.1.1. Activités d'intégration sociale

Dans le cadre de vie naturel et isolé du CHC Anières, les bénéficiaires soulignent un manque d'activités diversifiées, particulièrement pour les adultes. Une résidente l'exprime, en ces termes : « cela fait un an que je suis est ici et il n'y a rien d'autre que le cours de français. Nous restons à la maison, pas grand-chose d'autre. ». Une autre note la disparité avec d'autres centres : « En parlant avec des amis qui habitent dans d'autres foyers, on se rend compte que ce n'est pas pareil : ils ont plus d'activités, comme des activités pour les femmes. ». Selon Kress (2019), les activités communautaires, telles que le sport et le bénévolat, jouent un rôle clé dans l'intégration, car elles offrent des opportunités de créer des liens sociaux, de réduire l'isolement et de promouvoir le bien-être mental et physique (p. 47). De même, Abe (2020) met en avant que les activités sportives





destinées aux femmes migrantes permettent non seulement d'améliorer leur santé mentale et physique, mais aussi de les intégrer à la communauté locale, en leur donnant l'occasion de développer un réseau social (p. 32).

### 6.1.2. Besoins individuels

Concernant les besoins individuels, les résidentes expriment un besoin de disposer d'un lieu pour rencontrer des personnes et pratiquer le français. Elles soulignent la difficulté d'apprendre la langue sans opportunités de pratique en dehors des cours, et souhaitent des activités facilitant les échanges avec des francophones pour améliorer leur intégration. Elles expliquent : « Ce serait utile pour nous d'avoir un endroit où aller pour parler avec des gens, pour pratiquer le français, pour mieux s'intégrer. ». Kress (2019) souligne que l'apprentissage de la langue locale facilite l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la participation à la vie sociale (p. 48). De plus, les résidentes souhaitent avoir des activités similaires à celles proposées dans d'autres foyers, notamment des activités spécifiques pour les femmes comme des sorties hebdomadaires ou des ateliers de couture : « Il y a des activités que pour les femmes dans certains foyers. ». Adjizian et al. (2021) recommandent d'adapter les activités de loisirs aux réalités interculturelles des nouveaux arrivants, en tenant compte de leurs attentes culturelles, linguistiques et sociales (p. 240). Elles expriment également le souhait de faire des activités de bénévolat. La participation à des activités bénévoles est soulignée par Adjizian et al. (2021) comme un puissant levier d'intégration pour les primo-arrivants, leur permettant de développer un réseau social solide (p. 234). Manço et Arara (2018) expliquent également que l'engagement bénévole peut servir de tremplin vers l'emploi, car il permet de développer des compétences et de reconstruire leur identité sociale (Dubost, 2007, cité dans Manço & Arara, 2018, p. 6).

### 6.1.3. Obstacles

Au sujet des obstacles à l'intégration, le centre est situé en campagne, loin de Genève, ce qui complique les déplacements et l'accès aux activités extérieures. Les transports prennent beaucoup de temps, rendant les sorties difficiles, les résidents expliquent que : « Prendre les transports, rentrer tard. Nous sommes un peu isolées ici en campagne. ». Adjizian et al. (2021) approfondissent cet enjeu en montrant comment les contraintes géographiques augmentent l'isolement social : les primo-arrivants logés en périphérie ou dans des zones mal desservies par les transports publics se retrouvent souvent exclus des activités sociales et culturelles, ce qui limite leur participation à la vie communautaire (p. 230). Cela s'ajoute aux contraintes économiques qui freinent leur participation





aux activités, comme le coût du transport ou des loisirs, créant un cercle vicieux d'exclusion. Le professionnel reconnaît les obstacles liés à l'isolement géographique et aux problèmes de transport : « Quand tu finis à minuit ou une heure du mat, il n'y a plus de petits bus qui viennent par ici. Du coup, les gens sont obligés de refuser des propositions d'emploi. » Mais, il souligne les avantages de vivre en campagne, loin du bruit et du stress urbains, en mettant en avant les bienfaits d'un environnement naturel entouré d'arbres.

#### 6.1.4. Suivi personnalisé

Concernant le suivi, les résidentes ressentent un manque de consultation sur les activités qu'elles aimeraient faire. Elles estiment que les TSC ne posent pas la question de leurs envies ou besoins, et qu'aucune évaluation de leurs compétences ou centres d'intérêt n'a été réalisée. Comme le précise l'interprète : « Personne n'a pris le temps de leur demander ce qu'elles aiment faire ni de leur proposer du bénévolat. Elles pensent que demander ne sert à rien, car rien n'est mis en place en retour. ». Le professionnel reconnaît que le suivi est parfois insuffisant pour atteindre tous les résidents, notamment les plus isolés : « On rencontre ceux qui veulent bien se laisser rencontrer. Est-ce qu'on ne devrait pas systématiquement aussi aller chercher ceux qu'on ne voit pas, les invisibles ? ». Mais il souligne que certains résidents n'ont pas encore identifié clairement leurs envies ou intérêts : « Le problème, c'est qu'on se retrouve souvent avec des gens qui ne savent pas trop ce qu'ils veulent. Ce n'est pas la culture d'avoir défini un hobby encore. ». Selon Nassaux (2020) explique qu'il est essentiel de personnaliser les parcours d'intégration en assurant un suivi des compétences (p. 26).

#### 6.1.5. Communication et accès à l'information

À propos de la communication dans le centre, les résidentes indiquent qu'il y a un manque de communication, elles expliquent : « Non, ici il n'y a pas de groupe WhatsApp. Il y a juste des affiches, mais elles sont en français et difficiles à comprendre. ». Elles dépendent souvent d'amis pour être informées, comme explique l'interprète : « Sans cet ami, elles n'auraient jamais su qu'il y avait quelque chose d'organisé. ». Le professionnel mentionne pourtant l'utilisation de groupes WhatsApp comme outil de communication : « Le groupe WhatsApp, c'est le créneau qui fonctionne pas mal. On met tout le public cible dont on a les numéros. ». Cette contradiction suggère que certaines résidentes ne sont pas incluses dans ces groupes. Adjizian et al. (2021) recommandent de diversifier les méthodes de communication (p. 240).





## 6.1.6. Collaboration avec les structures locales

Le TSC d'Anières met en avant une collaboration avec les structures locales, les associations et la commune, comme un élément clé, il précise : « Les projets qu'on a réalisés, ce sont des sorties organisées avec l'association Les Ponts, où se mélangent des habitants de la commune avec des résidents du foyer. ». Il ajoute : « Les communes nous sollicitent régulièrement pour des demandes d'aide ponctuelles, et les résidents participent aux événements communaux, locaux, réguliers, annuels. ». Malgré ces initiatives, les résidentes interrogées semblent ne pas être informées ou incluses dans ces activités. Le décalage entre le discours du professionnel et celui des résidentes peut s'expliquer par des problèmes de communication, des barrières linguistiques, ou des priorités différentes.

## 6.2. CHC Seymaz

Le CHC de la Seymaz, situé au chemin du Petit-Bel-Air 4 dans la commune de Thônex, a une capacité d'accueil de 370 places. Ce centre accueille majoritairement des familles, et propose des logements variés, allant de la chambre individuelle aux appartements de six personnes. Vous trouverez ci-dessous les différentes activités disponibles pour les adultes :

Activités	Partenaires
Animation	Essaim d'Accueil
Concerts (artistes locaux)	Concerts du Cœur
Réunions d'étages	--
Course de l'Escalade	--
Projection films	FIFDH
Jardins potagers	3CA
Atelier couture	AUC
Salle sport	Commune Thônex
Salle sport Belle-Terre	TSHM Thônex
Salle communautaire	Voisines Codha + Essaim Accueil
HopiClown	Association Hôpiclowns
Cours dessin	Bénévole
Tables rondes & interventions diverses	Associations diverses





Yoga	Bénévole
Tournoi UEFA	UEFA / HG
Atelier vélo	AUC + partenariat Florimont
Randonnées	Peaks 4 All
Bibliothèque interculturelle itinérante	CIC
Fête de Noël & Fête été	--
Salon de coiffure	AUC
Fête des bénévoles - partenaires	--
Excursions/ Sorties et découvertes	Réseau & bénévoles (musées, concerts...)
Cours français	Bénévoles 3CA + HG
Activités femmes	Bénévoles Codha
Permanences sociales & administratives	--

L'analyse du centre s'appuie sur les données recueillies lors du focus group avec les résidents, l'entretien avec le professionnel du centre et les éléments théoriques de la revue de la littérature.

### 6.2.1. Activités d'intégration sociale

Concernant les activités d'intégration sociale, les résidents soulignent l'importance des activités pour leur bien-être et leur intégration sociale. Ils expriment que peu d'activités sont proposées en dehors d'initiatives ponctuelles, et que les activités existantes ne répondent pas suffisamment à leurs besoins. Ils souhaitent des activités telles que le sport, des sorties, des cours de cuisine, et des activités de groupe pour favoriser l'intégration sociale. Ces demandes rejoignent les propos de Steiger et Magalhães de Almeida (2015), qui affirment que les activités communautaires permettent aux primo-arrivants de s'adapter au mode de vie suisse et d'accéder aux offres de formation (p. 13). Le professionnel du centre reconnaît l'importance des activités pour les résidents et mentionne des initiatives en collaboration avec des associations locales. Il déclare : « À côté d'ici, il y a le FC Thônex, un club de foot où plusieurs résidents adultes et enfants sont inscrits. ». Cette collaboration avec des structures locales favorise l'intégration des résidents en leur offrant des opportunités de participation sociale et de développement de réseaux. En outre, selon Adjizian et al. (2021) les loisirs ne doivent pas être proposés comme des activités génériques, mais plutôt ajustés en fonction des attentes culturelles, linguistiques et sociales des primo-arrivants. (Adjizian et al., 2021, p. 240).





## 6.2.2. Besoins individuels

En matière de besoins, les résidents expriment des souhaits spécifiques en matière d'activités, tels que le sport, les sorties et les cours de cuisine. Ils désirent des loisirs adaptés à leur situation et à leurs intérêts personnels, et souhaitent participer à des activités de groupe pour favoriser leur intégration sociale. Comme l'explique l'interprète : « Les participants mentionnent qu'ils aimeraient des activités comme du sport, des sorties, des cours de cuisine. ». Le professionnel du centre mentionne que les résidents ont des compétences variées qui pourraient être exploitées dans des activités adaptées : « On a des compétences variées parmi les résidents, comme des plombiers, des coiffeurs ou des professeurs de maths. Ces compétences peuvent être exploitées dans des activités. ». Steiger et Magalhães de Almeida (2015) mettent en avant l'importance de proposer des programmes d'intégration personnalisés pour répondre aux besoins diversifiés des migrants (p. 15). Abe (2020) recommande des ateliers pratiques pour valoriser les compétences des migrantes et améliorer leur intégration professionnelle (p. 47).

## 6.2.3. Obstacles

Comme obstacles, les résidents soulignent que les activités sportives pour les adultes ne sont pas financées par l'Hospice général, ce qui constitue un obstacle majeur. Ils ne peuvent pas se permettre de payer ces activités eux-mêmes. De plus, les activités sont financées pour les moins de 25 ans, mais pas pour les adultes plus âgés, l'interprète précise : « Les sports ne sont pas financés par l'Hospice pour les adultes. ». Elle ajoute que : « Pour les participants de moins de 25 ans, certaines activités sportives sont prises en charge par l'Hospice. Pour les personnes au-delà de cet âge, c'est à elles de payer. » De plus, les parents, notamment les mères célibataires, ont du mal à participer aux activités de loisirs car leurs enfants ne sont pas inscrits en crèche. Les responsabilités familiales limitent le temps disponible pour les loisirs. L'interprète rapporte les déclarations d'une mère de 40 ans : « La participante dit qu'elle passe ses semaines à s'occuper de ses enfants, suivre les cours de français, et faire des tâches domestiques. ». Le travailleur social communautaire reconnaît les obstacles liés aux contraintes de temps, aux obligations familiales et aux aspects financiers. Il explique : « Parfois, les gens peuvent avoir beaucoup de rendez-vous médicaux par rapport à leur état de santé. Ils ont du mal à gérer entre ces obligations et une activité récurrente. ». Adjizian et al. (2021) expliquent que les contraintes économiques et organisationnelles limitent la participation des nouveaux arrivants aux activités de loisir (p. 230).





## 6.2.4. Suivi personnalisé

Pour ce qui est du suivi personnalisé, les résidents mentionnent qu'à leur arrivée, leurs compétences sont évaluées, mais cela n'aboutit pas à des propositions concrètes d'activités ou de bénévolat en lien avec leurs compétences. Ils ne sont pas consultés sur les activités qu'ils aimeraient faire, et il y a une absence de suivi régulier sur les activités proposées et leurs besoins. E.Beausoleil demande : « Et est-ce qu'on vous a proposé des activités ou du bénévolat en lien avec vos compétences ? ». L'interprète traduit les propos des participants : « Non, après avoir identifié leurs compétences, cela ne va généralement pas plus loin. Les informations s'arrêtent là. Certains répondent que l'assistant social du centre ne les questionne jamais sur leurs préférences en matière de loisirs. ». Le professionnel indique qu'un tableau regroupant les compétences et centres d'intérêt des résidents a récemment été mis en place pour mieux cibler leurs besoins. Il précise : « Le rôle des TSC est de faire un premier entretien d'accueil, puis un deuxième dans les trois mois pour cerner les compétences et souhaits des résidents. » Il ajoute : « Le tableau va être une bonne base pour exploiter les compétences des résidents et créer des activités adaptées. ».

## 6.3. CHC Lancy

Le CHC de Lancy, situé au chemin du Bac 11 à Lancy, héberge 80 personnes dans des logements familiaux ou studios individuels, chacun équipé d'une cuisine et de sanitaires privés. Voici les activités disponibles pour les adultes :

Activités	Partenaires
Réunions résidents	--
Aide individuelle (démarches admin.)	--
Accompagnement à la Maison de quartier, à l'école et aux activités	--
Atelier parentalité	Éducative spécialisée
Fête de Noël	Carouge et Lancy
Goûter de Pâques	Arthéa
Fête d'été	Lancy-Accueille
Excursion hiver / Excursion été	--
Mieux-vivre adultes et enfants	Association Hôpiclown





Refugee Food Festival	Service social Lancy
Potager	Espace Vert Lancy

L'analyse du centre s'appuie sur les données recueillies lors du focus group avec les résidents, l'entretien avec la professionnelle du centre et les éléments théoriques de la revue de la littérature.

### 6.3.1. Activités d'intégration sociale

Concernant les activités, les résidents estiment que les activités proposées pour les adultes ne sont pas suffisantes en nombre et en fréquence. Les sorties organisées sont rares, limitées à deux fois par an. Comme l'interprète le rapporte : « Pour les adultes, ce ne sont pas assez les activités. Deux fois par année, ce n'est pas assez pour les adultes. » De plus, les résidents ne sont pas toujours informés des activités existantes dans le canton, ce qui limite encore davantage leur participation. La travailleuse sociale communautaire reconnaît que certaines activités mises en place n'attirent pas suffisamment de participants, et que les résidents ont parfois d'autres priorités ou ne sont pas intéressés par les activités proposées. Cette situation reflète l'importance de proposer des activités adaptées pour favoriser l'intégration sociale des migrants. Comme le soulignent Adjizian et al. (2021), le loisir est défini comme un espace permettant aux individus de se rencontrer, d'échanger et d'acquérir des compétences culturelles et linguistiques essentielles à leur inclusion (p. 221).

### 6.3.2. Besoins individuels

À propos des besoins individuels, les résidents souhaitent pouvoir proposer et participer à des activités correspondant à leurs intérêts, notamment des activités réservées aux femmes pour respecter les pratiques culturelles et religieuses. L'interprète rapporte les propos d'une participante kurde, âgée de 43 ans : « Vu ma culture et puis mon éducation, je voudrais des lieux où se consacrer que pour les femmes. ». Ce besoin illustre l'importance d'activités inclusives et adaptées, comme celles mises en avant par Abe (2020), qui affirme que les activités sportives pour femmes contribuent au bien-être des migrantes tout en favorisant la création de liens sociaux (p. 32). L'accès à l'information est également un besoin, l'interprète traduit les propos d'un participant turc : « Il y a plein d'activités gratuites, il y a plein d'associations, mais il faut connaître. » Cela met en lumière le besoin d'une meilleure communication pour rendre accessibles les opportunités d'intégration. Magalhães de Almeida (2015) insiste sur l'importance de programmes d'intégration personnalisés pour répondre aux besoins variés des migrants, en incluant des mécanismes efficaces de diffusion de l'information (p. 15). La professionnelle souligne l'importance de comprendre les compétences et





les intérêts de chacun pour mieux les orienter, mais mentionne le manque de temps pour organiser des entretiens individuels : « Il faudrait pouvoir écrire ce qu'ils aiment faire, etc., pour chacun. » Cette situation met en évidence le besoin d'un suivi individualisé pour répondre aux attentes spécifiques des résidents. Comme le précisent Steiger et Magalhães de Almeida (2015), un suivi individualisé est essentiel pour répondre aux besoins spécifiques des primo-arrivants (p. 15).

### 6.3.3. Suivi personnalisé

En matière de suivi, les résidents constatent que leurs envies ne sont pas régulièrement prises en compte. Ils estiment qu'un suivi régulier serait bénéfique pour adapter les activités à leurs intérêts évolutifs. L'interprète exprime les besoins d'une participante : « Oui, ce serait vraiment bien d'avoir un rendez-vous régulier, où l'on pourrait faire le point sur nos besoins, nos envies, et même nos défis. Peut-être qu'au bout de quelques mois, on découvre de nouveaux intérêts ou on ressent le besoin de se lancer dans quelque chose de différent. ». La travailleuse sociale communautaire souligne l'importance des entretiens individuels pour mieux comprendre les besoins des résidents, tout en précisant que la charge de travail rend leur mise en œuvre difficile, elle déclare : « Normalement, je suis censée faire des entretiens d'intégration sociale. ». Elle exprime néanmoins son engagement à répondre aux demandes des résidents : « Quand il y a une demande, je la prends au sérieux et j'essaie de faire le maximum. ». Pour mieux cerner leurs attentes, elle a également prévu des initiatives collectives : « J'ai prévu une réunion où on fait un petit tour de comment ça va, qu'est-ce qui vous manque, qu'est-ce que vous aimeriez faire. ». Cependant, elle reconnaît que le manque de ressources limite la possibilité d'assurer un accompagnement individualisé et continu. Cette situation met en lumière l'importance soulignée par Steiger et Magalhães de Almeida (2015), qui affirment que des programmes d'accueil et de suivi personnalisés favorisent une meilleure intégration des primo-arrivants (p. 15). Didi (2018) ajoute qu'un bilan de compétences obligatoire permettrait de valoriser les expériences des résidents et d'optimiser leur accès à l'emploi et à des formations adaptées (p. 16). Enfin, Kress (2019) insiste sur la nécessité d'un encadrement spécifique et de programmes personnalisés pour répondre aux besoins des migrants (p. 48).

### 6.3.4. Collaboration avec les structures locales

Concernant la collaboration avec les structures, la professionnelle mentionne des difficultés à obtenir des informations ou une coopération efficace de la part des structures locales. Elle souligne que les décisions politiques influencent les possibilités d'intégration et les activités proposées : « Des fois, ils m'informent, des fois, ils ne m'informent pas. Le positionnement politique des politiciens et de la





population influence l'intégration finalement de l'Hospice. » De plus, les clubs sportifs sont souvent fermés ou sélectifs, rendant l'accès difficile pour les résidents : « Les clubs de foot, on a l'impression qu'ils sélectionnent pas mal les bons joueurs. ». Nassaux (2020) affirme que la coordination entre les différentes communautés et l'engagement des acteurs locaux sont essentiels pour soutenir les parcours d'intégration (p. 25). Sans une collaboration efficace avec les structures locales, il devient difficile de mettre en place des activités adaptées et de faciliter l'intégration des résidents dans la communauté.

#### 6.4. PHC Camille-Vidart

Le PHC Camille-Vidart a ouvert le 3 avril 2023 et est situé au chemin Camille-Vidart 13, avec une capacité d'accueil de 142 personnes. Le fonctionnement quotidien du PHC Camille-Vidart est assuré par une équipe sociale composée d'un ASE de TSC. Vous trouverez ci-dessous les différentes activités disponibles pour les adultes dans le centre :

Activités	Partenaires
Cours de français	AIPI
Fête de fin d'année	ALAYA, partenaires privés
Journée astronomie / visite observatoire	Stephen Ester / observatoire de Genève
Chasse aux œufs	Espace Secheron / Rigot
Sortie découverte de l'environnement	Ville de Genève, réseau associatif, etc.
Repas collectif Suisse	AUC, agriculteurs genevois.
Soirée Loto	Partenaires privés / Rigot
Décore ton PHC	Partenaire à définir
Sorties culturelles spontanées	Partenaire à définir
Soirée cinéma	AUC
Activité créer et/ou gérée par les résidents	AUC
Coccinelle / lieu d'accueil enfants	Rigot
Fête de l'escalade	Ville de Genève
Championnat football	AUC, bénévoles, HG
Bénévolat	Association O p'tit Sac'





CAD Hospice General	CAD
Atelier COOKEO	AUC Modulis
Exposition artistique	Associations des pâquis
Journée internationale des réfugiés	Association les fabricants de joie

L'analyse du centre s'appuie sur les données recueillies lors du focus group avec les résidents, l'entretien avec le professionnel du centre et les éléments théoriques de la revue de la littérature.

#### 6.4.1. Activités d'intégration sociale

À propos des activités, les résidents voient les activités sociales comme essentielles pour leur intégration. Les sorties culturelles leur permettent de découvrir la ville et de rencontrer des gens. Cependant, ils ressentent un manque d'activités adaptées aux adultes seuls ou aux personnes de plus de 25 ans. Comme l'interprète le rapporte : « On aimerait bien s'intégrer, on aimerait bien rentrer en contact avec les Suisses. Il y a seulement la natation, après 25 ans, c'est seulement la piscine. Il n'y a pas beaucoup de possibilités de parler avec d'autres personnes. ». Le professionnel reconnaît la nécessité de cibler les activités en fonction des intérêts des résidents pour assurer leur participation : « Au début, quand je suis arrivé j'étais un peu fofou, puis je balançais plein d'activités et finalement, je voyais que ça ne marchait pas. Tu es obligé de cibler les activités pour qu'un public soit disponible et participe. ». Cette situation reflète l'importance soulignée par Nassaux (2020), qui affirme que la participation à la vie de la cité est un élément essentiel pour renforcer le sentiment d'appartenance des primo-arrivants (p. 35). Sans activités adaptées pour les adultes, il est difficile pour eux de s'intégrer pleinement et de développer un sentiment d'appartenance à la communauté locale. Adjizian et al. (2021) expliquent que l'engagement dans des loisirs permet de développer une image positive des migrants, tant pour eux-mêmes que pour leur environnement social (p. 234).

#### 6.4.2. Besoins individuels

Concernant les besoins des résidents, ils expriment que les cours de français actuels ne sont pas suffisants, étant limités à deux jours par semaine. De plus, les cours sont composés uniquement d'Ukrainiens, limitant la pratique du français puisque la communication se fait souvent en ukrainien. L'interprète rapporte les paroles de la femme de 30 ans : « Le cours de français c'est très important mais nous avons 2 jours par semaine, ce n'est pas beaucoup. Je voudrais 5 jours par semaine. Dans notre groupe, ce sont les Ukrainiens qui suivent un cours de français, pas de mélange, on





communiqué en ukrainien. ». Par ailleurs, les résidents possèdent des compétences professionnelles variées et souhaitent les mettre à profit en s'engageant dans des activités bénévoles pour s'intégrer et être utiles. La maîtrise de la langue est essentielle pour l'intégration sociale et professionnelle. Adjizian et al. (2021) mettent en évidence que la barrière linguistique est un obstacle à l'intégration (p. 223). De plus, Adjizian et al. (2021) mettent en avant le bénévolat comme un puissant levier d'intégration sociale pour les nouveaux arrivants. En s'investissant dans des activités bénévoles, les primo-arrivants ont l'opportunité de découvrir les normes sociales et les attentes culturelles (Adjizian et al., 2021, p. 237).

#### 6.4.3. Obstacles

Comme obstacles, la barrière linguistique empêche les résidents de participer pleinement aux activités et d'accéder à des opportunités de bénévolat. Comme l'indique l'interprète, la femme de 30 ans précise que : « Souvent, elle a un refus parce que son niveau de français est A2 et ce n'est pas suffisant pour faire ce bénévolat. ». De plus, les activités sportives gratuites ou financées sont limitées pour les personnes de plus de 25 ans, ce qui exclut une partie des résidents adultes. Le professionnel confirme que la barrière de la langue peut parfois bloquer la participation des résidents. Cette situation illustre le constat de Kress (2019), qui affirme que l'apprentissage de la langue locale est obligatoire pour l'intégration sociale et professionnelle (p. 48). Sans une maîtrise suffisante du français, les résidents sont confrontés à des obstacles dans leur participation aux activités et dans leur recherche d'opportunités de bénévolat.

#### 6.4.4. Suivi personnalisé

En matière de suivi, les résidents ressentent que leurs compétences ne sont pas reconnues ou utilisées. Ils expriment le désir d'entretiens réguliers pour exprimer leurs besoins et suivre leur progression. L'interprète rapporte : « Peut-être qu'il y a des changements, parce qu'ils ne se rappellent pas ce qu'on a discuté avec l'assistante sociale. ». L'assistant socio-éducatif admet l'absence de systèmes formels pour suivre les progrès d'intégration des résidents et la difficulté à quantifier l'impact des activités. Il déclare : « Je n'ai pas l'impression que ça se fasse. Et ça, ça permettrait de mieux les orienter finalement. ». Il ajoute : « On n'a pas vraiment d'entretiens avec tel ou tel bénéficiaire pour dire, OK, t'en es où ? ». Cette situation souligne l'importance de valoriser les compétences et de personnaliser leur parcours d'intégration. Comme le recommandent Gagneron et al. (2013), il est essentiel de valoriser les compétences professionnelles des primo-arrivants par des bilans de compétences et des formations (p. 52).





#### 6.4.5. Communication et accès à l'information

Pour ce qui est de la communication au sein du centre, les résidents estiment que les canaux de communication actuels, tels que WhatsApp et les affiches, sont inefficaces pour tous. Ils proposent de créer des supports adaptés, comme un journal ou un affichage régulier, pour informer sur les activités. L'interprète traduit : « Sur WhatsApp ils communiquent quoi ? Ce sont plutôt des questions techniques. On manque d'informations pour toutes les activités qu'il peut suivre. On est mal informé. On ne sait pas bien où on peut trouver une activité, qu'est-ce qu'on peut faire. ». Du côté du professionnel, monsieur explique qu'il utilise divers outils pour informer les résidents, incluant WhatsApp, Instagram et des contacts directs. Il traduit les informations dans plusieurs langues pour atteindre tous les résidents, mais reconnaît que certains manquent encore les informations : « Je traduis tout, pour que tout le monde puisse avoir l'accès à l'information. ». Une autre suggestion intéressante pour remédier à ce problème vient des résidents, qui proposent une solution numérique centralisée : « Ce sera vraiment génial d'avoir l'information sur un site pour toutes les activités culturelles. ». Cette idée reflète un besoin d'un outil digital accessible et interactif, qui permettrait de centraliser les informations et de les rendre disponibles à tout moment, éliminant ainsi les barrières linguistiques.

#### 6.4.6. Collaboration avec les structures locales

Concernant la collaboration avec les structures locales, l'assistant socio-éducatif souligne le besoin de soutien institutionnel pour améliorer l'intégration des résidents. Il mentionne le manque de propositions concrètes de la ville pour les résidents de l'Hospice : « Ici, c'est un peu compliqué parce qu'en fait, ce n'est pas vraiment un quartier qui est très habité. ». Il ajoute : « Je pense que la ville de Genève a vraiment conscience de cet enjeu d'intégration, mais elle ne propose pas énormément de choses. J'ai envoyé un mail pour les salles mais je n'ai jamais eu de réponse. ». Malgré ces défis, des collaborations réussies ont été établies avec des églises, des associations et des espaces de quartier. Cette situation illustre le point de vue de Di Donato (2015), qui affirme que l'intégration ne devrait pas être vue comme un processus unilatéral, mais comme un échange mutuel (Di Donato, 2015, p. 8).

#### 6.4.7. Diversité des profils et nécessité d'une approche adaptée

Le professionnel insiste sur l'importance de connaître les résidents individuellement pour adapter les activités à leurs besoins et intérêts. Il souligne la nécessité de créer des liens pour encourager la participation, bien que le nombre élevé de résidents rende difficile le suivi de chacun : « Je sais





que dans ma tête, si je vois une personne, je sais ce qu'il aime. Il faut vachement aller à la rencontre de tout le monde. ». Adjizian et al. (2021) recommandent une approche flexible et adaptée aux besoins spécifiques des primo-arrivants pour améliorer leur intégration à travers les activités de loisir (p. 240). En connaissant les résidents de manière individuelle, les professionnels peuvent concevoir des programmes et des activités qui répondent mieux à leurs besoins et aspirations. Par exemple, certains résidents peuvent avoir besoin de renforcer leurs compétences linguistiques, tandis que d'autres pourraient bénéficier d'activités axées sur le développement de leur réseau social ou leur bien-être mental. Cette personnalisation permet de créer un sentiment d'appartenance et de reconnaissance, qui est fondamental pour une intégration réussie.

## 6.5. CHC Rigot

Le CHC de Rigot, situé avenue de France 36-38 en Ville de Genève, est un ensemble modulaire composé de 230 logements, pouvant accueillir jusqu'à 370 personnes. Ce centre offre des logements allant du studio individuel aux appartements familiaux de 7 pièces. Tous les logements disposent de sanitaires et cuisines privés, assurant une grande autonomie aux résidents. Le CHC de Rigot se distingue par son infrastructure innovante, pensée pour accueillir aussi bien des familles que des personnes seules ou à mobilité réduite. Vous trouverez ci-dessous les différentes activités disponibles pour les adultes et les familles dans le centre :

Activités	Partenaires
Championnat CHC - Entreprises (Foot)	Divers
Sport (coaching + boxe)	TSHM Ville de Genève / FASE
Projet Bienvenue (binômes)	Église Emmanuelle
Jardins potagers (binômes)	EPER / IHEID
Vergers participatifs	Canton de Genève
Atelier d'informatique (lundi 17h-19h)	Moshen AUC
Atelier transition numérique	OSEO
Projet AUP Bénévolat	Associations dans tout le canton
Groupes de parole (parents - enfants / exil)	Appartenances
Atelier couture	Tisser l'avenir
Échanges/ accueil primo-arrivant	Essaim accueil





Bibliothèque interculturelle itinérante	CRC
Fête de l'escalade	Cortège du dimanche 10 décembre
Ateliers Centre de jour	Croix-Rouge
Ciné-club (focus sur le feel good)	AUC
Projet mosaïque participatif	Association Embelli'mur
Activités de proximité	Espace Sécheron
Réseautage de proximité	Cercle coordination du Petit-Saconnex
Réseau migration	Réseau autour de l'école
Expos à Rigot	Artistes Rigot et extérieur
Fête des bénévoles - partenaires	--
Théâtre/cinéma/concerts La traverse	MQ Pâquis
Excursions/ Sorties et découvertes	Réseau
Projet RIMA, Villas Parc Rigot	IHEID, canton, etc
Travailleurs sociaux pour les Ex-RMNA	FASE
Collaborations avec le collège Sismondi	Comité des élèves / Doyen
Fête des voisins	Sismondi, UNHCR, IHEID, Maison de la Paix
Ateliers cuisine (resto Rigot)	Voisinage, Collège Sismondi

L'analyse du centre s'appuie sur les données recueillies lors du focus group avec les résidents et l'entretien avec le professionnel du centre. Je n'ai pas détaillé les éléments théoriques issus de la revue de la littérature car ils ont déjà été mentionnés précédemment. Lors de ce focus group, l'ensemble des participants avaient un niveau de français suffisamment bon pour ne pas avoir besoin de traducteur. L'entretien s'est donc déroulé en français sans interprète.

### 6.5.1. Activités d'intégration sociale

A propos des activités, les résidents reconnaissent que les activités sont essentielles pour leur intégration. Ils expriment le besoin d'endroits pour interagir avec des francophones afin de pratiquer la langue et mieux s'intégrer. Cependant, ils notent que les activités sont principalement destinées aux enfants et qu'il y a peu d'activités les week-ends. Participant 1 : « Ce serait utile pour elles d'avoir un endroit où aller pour parler avec des gens, pour pratiquer le français, pour mieux s'intégrer. ».





Participant 3 : « Ici, il m'a proposé quelque chose que moi j'aime : le sport. Je voulais demander s'il est possible samedi, dimanche, une activité de jeunes entre foyers. ». Le professionnel du centre reconnaît que pour que les activités soient efficaces, il est essentiel de les adapter aux besoins et disponibilités des résidents. Il explique : « Tu es obligé de cibler les activités pour qu'un public soit disponible et participe. ». Cette déclaration souligne l'importance d'aligner l'offre d'activités avec les attentes des résidents pour encourager une participation active.

### 6.5.2. Besoins individuels

Concernant les besoins individuels, les résidents sentent que leurs besoins ne sont pas suffisamment pris en compte. Ils expriment le besoin d'activités flexibles ou adaptées à leurs horaires et aimeraient avoir des réunions pour discuter de leurs envies, participant 1 : « On n'a pas souvent des réunions, il pose les questions, qu'est-ce que vous avez envie de faire ? ». Ce manque de consultation reflète une absence de personnalisation dans l'offre d'activités. En parallèle, le professionnel confirme que des ajustements sont nécessaires pour répondre aux besoins : « Je sais que dans ma tête, si je vois une personne, je sais ce qu'il aime. » Cependant, il note également les limites liées au nombre élevé de résidents, rendant difficile un suivi adapté pour chacun : « Il faut vachement aller à la rencontre de tout le monde pour créer le lien. »

### 6.5.3. Suivi personnalisé

En matière de suivi, les résidents soulignent un manque de consultations individuelles pour identifier leurs envies ou leurs compétences, ainsi qu'une absence de suivi régulier concernant leur progression. Ce manque de personnalisation crée le sentiment que leurs compétences ne sont pas reconnues ou exploitées de la bonne manière. Ils expriment un désir d'entretiens réguliers avec les TSC afin de discuter de leurs aspirations, d'évaluer leurs progrès, et de mettre à jour leurs compétences et centres d'intérêt. Un des participants met en lumière l'importance de ces suivis personnalisés : « Peut-être qu'il y a des changements, parce qu'ils ne se rappellent pas ce qu'on a discuté avec l'assistante sociale. ». Une suggestion concrète des résidents est de refaire des questionnaires ou d'organiser des entretiens pour collecter et actualiser régulièrement les informations sur leurs compétences et leurs intérêts.

Du côté du professionnel, il reconnaît les limites actuelles, notamment l'absence de systèmes permettant de suivre les progrès d'intégration des résidents ou de quantifier l'impact réel des activités proposées. De plus, il ajoute qu'il y a longtemps eu une rupture de lien entre les TSC du centre et les résidents de Rigot. Ils ont dû travailler sur cette relation, et continuent encore





aujourd'hui, il précise : « Quand je suis arrivé à Rigot, il y avait une sorte de cassure avec l'équipe sociale et les résidents. Pourquoi ? Je ne sais pas. Je pense que c'est quelque chose qui devait traîner depuis avant. Et puis, à un moment donné, ça a été une mission de se poser et de se dire qu'il fallait renouveler le contact. ».

## 6.6. Synthèse des points communs et des différences entre les centres

Dans l'ensemble des centres, les résidents expriment un manque d'activités destinées aux adultes car les activités proposées sont souvent pour les enfants. Les résidents soulignent aussi l'importance de maîtriser le français pour faciliter leur intégration. En effet, ils expriment le besoin d'activités qui leur permettent de pratiquer le français avec des locaux.

Puis, ils souhaitent pouvoir participer à des activités qui correspondent à leurs intérêts et à leurs compétences. Cela inclut des activités spécifiques pour les femmes, des ateliers de couture, des sports, des sorties culturelles et des opportunités de bénévolat. Les résidents souhaitent que leurs compétences soient reconnues et utilisées. Concernant les obstacles, la barrière linguistique constitue un obstacle majeur dans leur participation aux activités et leur accès à l'information. Les méthodes de communication actuelles, telles que les affiches en français ou les groupes WhatsApp, ne sont pas toujours efficaces pour atteindre tous les résidents.

Ensuite, les résidents ressentent un manque de suivi dans leur parcours d'intégration. Leurs compétences, centres d'intérêt et besoins ne sont pas évalués ou pris en compte dans la planification des activités. Ils souhaiteraient avoir des entretiens réguliers pour discuter de leurs besoins et de leurs envies. Enfin, les professionnels des centres rencontrent des difficultés à établir des collaborations efficaces avec les structures locales.

Concernant les différences, certains centres, comme le CHC Rigot propose beaucoup d'activités, tandis que d'autres, comme le CHC Anières, offrent un nombre plus limité d'activités, principalement axées sur les cours de français et quelques événements ponctuels. La situation géographique des centres influence fortement l'accessibilité aux activités et aux ressources extérieures. Les centres situés en périphérie ou en milieu rural, comme le CHC Anières, souffrent d'isolement géographique. À l'inverse, les centres situés en zone urbaine, tels que le PHC Camille-Vidart et le CHC Rigot, bénéficient d'une meilleure accessibilité aux infrastructures et aux activités de la ville.

Finalement, les professionnels des centres adoptent des approches différentes dans l'accompagnement des résidents. Certains sont proactifs dans la mise en place d'activités et cherchent à connaître les résidents individuellement, tandis que d'autres, limités par le manque de temps et de ressources, peinent à assurer un suivi individualisé.





## 6.7. Entretien avec une assistante sociale de l'EVAM

Il est intéressant de comparer les pratiques et approches mises en place dans différents cantons comme celui de Lausanne afin d'identifier des pratiques novatrices et efficaces, qui pourraient être adaptées dans les CHC et PHC de l'Hospice général. C'est dans cette optique que j'ai rencontré une assistante sociale au foyer Chasseron à Lausanne, géré par l'EVAM. Elle m'a accordé un entretien d'une heure et m'a fait visiter l'ensemble du foyer, offrant une compréhension sur les méthodes de travail et les initiatives mises en place dans le canton de Vaud.

### 6.7.1. Présentation du foyer, rôle et missions

Le foyer du Chasseron, situé au chemin du Chasseron à Lausanne, accueille jusqu'à 104 personnes : des femmes seules, des hommes seuls et des familles. Les modes d'hébergement proposés sont divers, allant des chambres doubles aux studios comprenant plusieurs chambres dédiées aux familles. Chaque étage est équipé de douches, de salles de bains et d'une cuisine partagée. Le foyer accueille des requérants d'asile, des réfugiés, ainsi que des personnes disposant de différents permis, dont celui d'aide d'urgence.

L'objectif principal du foyer est d'offrir un accompagnement global (social, administratif, financier, écoute active, etc.) afin d'orienter chaque personne vers les professionnels adaptés à ses besoins et de guider progressivement chaque individu vers une plus grande autonomie et une meilleure intégration sociale. La professionnelle interrogée intervient comme assistante sociale, interlocutrice avec les institutions partenaires et organisatrice d'activités. Elle précise : « C'est surtout de l'admin, mais on ne fait pas que ça : on met en place des suivis psy, on crée un réseau autour de la personne, on gère la protection de l'enfance, les signalements, la santé mentale, l'orientation vers des associations. On connaît leur situation d'asile, leur état de santé, leur vie familiale, leurs aspirations. C'est indispensable pour pouvoir les orienter et les accompagner correctement. »

### 6.7.2. Identification et prise en compte des besoins

Concernant les besoins individuels des résidents, la professionnelle précise qu'un entretien d'accueil est organisé dès leur arrivée, permettant ainsi de cerner la situation de chaque résident : parcours migratoire, aspects administratifs, état de santé, compétences professionnelles, aspirations. Le Projet Personnel d'Autonomisation (PPA) constitue l'outil central pour dresser un bilan complet des compétences, du niveau de formation, ainsi que des objectifs professionnels ou linguistiques. Elle explique : « On regarde les études, le travail passé, le niveau de français, et on définit des objectifs, par exemple apprendre le français, trouver un travail, obtenir un permis. On se met des étapes pour





y arriver. » Le PPA fixe des objectifs à moyen terme et prévoit des actions concrètes pour les atteindre. Si certains n'ont pas d'objectif clair au départ, elle attend de créer une relation solide avant de les aider à formuler des projets réalistes. L'accompagnement est ajusté au niveau d'autonomie et de confiance de chacun : « Certains viennent tous les jours pour se rassurer. D'autres, une fois par mois. Les personnes timides, on va toquer chez elles, on leur met des rendez-vous réguliers. ». Toutefois, tant que la situation d'asile n'est pas clarifiée, l'engagement dans les activités, le bien-être et la motivation restent limités : « Tant que leur situation d'asile n'est pas réglée, ils ne sont pas entièrement avec toi. Il faut montrer qu'on est impliqué dans leur demande d'asile, qu'on suit leur dossier. ».

### 6.7.3. Activités sociales

Pour ce qui est des activités sociales, elle explique que les activités internes (repas mensuels, café contact hebdomadaire, fêtes, ateliers, sorties, anniversaires) favorisent la cohésion et le « vivre ensemble ». Elles permettent également de mieux connaître les résidents dans un cadre informel : « Les activités, c'est hyper convivial. Les gens descendent, on mange ensemble, on boit le café, on discute. Ça casse le rapport hiérarchique et tout est plus fluide après. ».

Le foyer s'appuie sur un large réseau associatif, proposant une vaste palette d'activités culturelles, sportives, artistiques ou linguistiques, adaptées au profil et aux besoins de chacun : « On fait vraiment à la carte. On essaie de trouver ce qui correspond à chaque personne, en fonction de son profil. Par exemple, une mère, je vais lui donner des activités pour les enfants. Une femme seule, je vais lui donner des informations qui sont liées à elle. ». La maîtrise des ressources disponibles comme les activités, associations, distributions de biens matériels est essentielle. Elle souligne : « Il y a des canaux officiels où ils ont des informations qu'on leur transmet. Mais ils passent à côté d'énormes choses. Tu es obligé de savoir exactement toutes les nouvelles associations, les projets qui ouvrent, les nouveaux bons plans, les églises qui distribuent des repas. ».

### 6.7.4. Communication et accès à l'information

A propos de la communication et l'accès à l'information au sein du foyer, elle explique que des simples affiches ne suffisent pas : « Si on se contente d'affiches, personne ne vient. On doit monter et toquer chez chaque personne. Dès qu'on le fait, ils descendent nombreux, ils sont hyper motivés. ». Un classeur personnalisé, remis dès l'arrivée, contient les informations essentielles (règles, adresses, contacts d'associations, activités) : « Quand les personnes viennent, on leur donne un classeur. Dans ce classeur, il y a les informations importantes et tous les bons plans. ».





## 6.7.5. Lien de confiance

Le lien de confiance constitue un élément central au sein du foyer. Plus il est fort, plus les résidents se sentent en sécurité, partagent leurs difficultés et leurs traumatismes, et s'impliquent dans leur accompagnement. La professionnelle remarque : « Certains n'ont jamais parlé de leurs traumatismes, mais après un certain temps, grâce au lien de confiance, ils nous les ont livrés. On a pu mieux les orienter au niveau de la procédure d'asile, parce qu'on avait les bons éléments. ». Ce climat de confiance favorise un meilleur engagement, réduit les conflits et encourage la participation aux activités. Elle met également l'accent sur sa proximité avec les bénéficiaires. Elle déclare : « Je peux faire le profil et le CV de toutes les personnes que j'ai ici. Même les anniversaires de nos bénéficiaires, on les a dans nos calendriers, puis on leur fait un petit gâteau à chacun. Genre là ce soir on fait l'anniversaire d'un enfant. ». Les moments informels, les activités, les permanences administratives quotidiennes et l'approche proactive renforcent ce lien. Ainsi, comme elle l'explique : « On a des permanences tous les matins de 10h à midi, où ils peuvent venir avec leurs factures ou les questions un peu standard. Et quand ce sont des grosses questions, on les prend au rendez-vous l'après-midi. Et là, on gère tout. Nous, on est vraiment proches de nos bénéficiaires. On met le paquet sur les animations, sur le vivre ensemble. ».

En conclusion, le fonctionnement du foyer du Chasseron repose sur une approche centrée sur l'établissement d'un lien de confiance. Plus les bénéficiaires se sentent en sécurité, plus ils osent se livrer, permettant ainsi un accompagnement vraiment adapté à leurs besoins. La présence régulière du TS sur le terrain, les échanges directs, la capacité à aller vers les résidents, à les encourager et à les rassurer, permettent de dépasser les barrières linguistiques, culturelles et sociales. C'est cette combinaison entre la relation de confiance, l'accompagnement individualisé, la diversité des activités et l'implication du TS, qui crée un contexte propice à l'intégration des bénéficiaires.





## 7. Conclusion et recommandations

Au terme de cette étude, j'ai exploré comment l'Hospice général peut améliorer la mise en place des activités d'intégration sociale pour les personnes migrantes hébergées dans les centres et plateaux d'hébergement collectifs. J'ai pu constater que les primo-arrivants rencontrent de nombreuses difficultés dans leur processus d'intégration, telles que les barrières linguistiques, le manque d'information et l'inadéquation des activités proposées à leurs besoins. J'ai cherché à comprendre comment les pratiques actuelles peuvent être améliorées afin de favoriser une meilleure intégration. Cette étude répond ainsi à ma question de recherche : « Comment l'Hospice général peut-il améliorer la mise en place des activités d'intégration sociale pour les personnes migrantes hébergées dans les centres et plateaux d'hébergement collectifs ? », en mettant en lumière plusieurs points clés : insuffisance des activités proposées, manque de suivi personnalisé, obstacles liés aux contraintes familiales et nécessité de renforcer les partenariats locaux.

Au cours de cette recherche, j'ai acquis de nombreux apprentissages en menant des focus group dans différents lieux et en réalisant des entretiens semi-directifs. J'ai eu l'opportunité de visiter plusieurs centres, notamment celui de Palexpo, ce qui m'a permis de comprendre les différences entre ceux-ci et les fonctionnements internes de l'Hospice général. De plus, je me suis beaucoup documenté, ce qui m'a permis d'avoir une compréhension des politiques qui encadrent la migration et ses enjeux.

Il est important de reconnaître les limites de cette étude. L'échantillon des centres étudiés et le nombre de participants sont restreints, ce qui peut limiter la généralisation des résultats. De plus, les contraintes institutionnelles, budgétaires et politiques peuvent représenter des défis pour la mise en œuvre des recommandations proposées.

Ayant réalisé un seul entretien dans le canton de Vaud, je suis convaincu qu'une analyse comparative avec d'autres cantons pourrait également offrir des perspectives enrichissantes. Pour approfondir cette problématique, il serait pertinent d'élargir l'étude à un plus grand nombre de centres et de diversifier les profils des participants. De plus, il serait intéressant d'évaluer l'impact à long terme des activités d'intégration sociale sur l'autonomie et le bien-être des migrants.

En conclusion, ce travail souligne l'importance d'une approche centrée sur les résidents, où leurs voix et leurs besoins sont placés au cœur des initiatives d'intégration. Ce travail démontre que les travailleurs sociaux jouent un rôle essentiel dans l'identification des besoins des migrants. Le défi consiste à créer des interventions sociales plus adaptées plutôt que de simplement répondre à des besoins standards.





Ainsi, pour une meilleure intégration sociale des personnes migrantes et une bonne communication avec les primo-arrivants par l'Hospice général, voici quelques recommandations :

## 1. Diversifier les activités pour les adultes

### *Destiné aux TSC*

- Adaptation des activités aux bénéficiaires : activités sportives, fêtes, animations pour enfants, sorties extérieures, ateliers artistiques, ateliers spécifiques pour les femmes, fêter les anniversaires, bénévolat.

Selon Adjizian et al. (2021), les loisirs doivent être adaptés aux réalités interculturelles pour inclure leurs attentes culturelles, linguistiques et sociales (p. 240).

- Organisation d'activités hebdomadaires ou mensuelles (café contact, repas collectifs) pour favoriser la cohésion, l'échange et le sentiment d'appartenance.

- Renforcer ou développer des programmes de tandems, en associant une personne migrante à un habitant local familier à la vie en Suisse. Le migrant pourra ainsi pratiquer la langue, découvrir progressivement les codes culturels et sociaux et élargir son réseau. Le système de tandem évoqué par l'assistante sociale de l'EVAM, mis en place par l'Association PAIRES à Lausanne, met en lien une personne familière à la vie en Suisse avec un habitant migrant, elle explique : « Par exemple, il y a PAIRES, je sais qu'ils font surtout des tandems, c'est-à-dire que t'as une personne migrante qui peut avoir un tandem suisse ou francophone. Ils font des sorties, ils parlent ensemble. Et du coup, ça leur permet d'apprendre la culture suisse. »

Steiger & Magalhães (2015) proposent par exemple de promouvoir l'implication des migrants dans leur propre intégration et mettre en place des programmes de parrainage (p. 23). En impliquant les migrants dans leur propre intégration, on favorise leur empowerment, leur permettant ainsi de prendre le contrôle de leur environnement et de renforcer leur confiance et leur autonomie.

## 2. Rencontres individuelles régulières

### *Destiné aux TSC*

- Organiser des entretiens individuels réguliers avec les résidents pour faire le point sur leur situation, leurs besoins et leurs envies.

Comme explique Steiger & Magalhães (2015) : un suivi régulier permet en effet d'ajuster les activités aux évolutions des besoins et des intérêts des résidents (p. 15).





### 3. Création d'une base de données des résidents

*Destiné aux TSC et assistants sociaux individuels*

- Recenser les compétences et aspirations : il est essentiel de collecter les centres d'intérêt, les compétences professionnelles, les expériences passées et les aspirations de chaque résident. En documentant chaque information de manière structurée (compétences, objectifs, formations souhaitées), on obtient une vision claire et détaillée du profil de la personne. L'outil PPA dans le canton de Vaud permet d'orienter plus efficacement les résidents vers des activités, des formations ou du bénévolat. Comme le souligne Didi (2018), un bilan de compétences est obligatoire pour valoriser les expériences et compétences des primo-arrivants, optimisant ainsi leur recherche d'emploi et leur accès à des formations adéquates (p. 16).

### 4. Renforcement des partenariats avec les acteurs locaux

*Destiné à la direction de l'Hospice général et aux TSC*

- Collaborer avec les associations, les clubs sportifs, les services municipaux et les bénévoles pour créer des activités. Les communes doivent prendre conscience des enjeux liés à l'intégration des populations migrantes et envisager des actions. Selon Manço & Arara (2018), le bénévolat permet aux migrants de devenir des acteurs sociaux. Cela aide à déconstruire les stéréotypes et renforce leur sentiment d'appartenance et leur inclusion dans la société d'accueil (p.10).

### 5. Intégration du poste d'assistant socio-éducatif

*Destiné à la direction de l'Hospice général*

- Il est important de considérer le rôle de l'ASE dans la mise en œuvre de ces recommandations. Une personne dédiée à la mise en place d'activités peut jouer un rôle clé dans la coordination des activités, dans le suivi individuel et dans la collaboration avec les partenaires. En connaissant l'ensemble des associations et chaque bénéficiaire, l'ASE peut comprendre leurs envies, leurs besoins et construire avec eux un projet d'intégration sociale adapté. D'après la professionnelle de l'EVAM : « plus tu crées un lien avec la personne, plus tout devient fluide, que ce soit dans les démarches administratives ou dans les relations quotidiennes. Les activités informelles, comme partager un repas ou un café, cassent les barrières hiérarchiques et renforcent la collaboration. ».





## 6. Amélioration de la communication

*Destiné à la direction de l'Hospice général et aux TSC*

- L'utilisation d'une application / site / fascicule qui centralise toutes les informations sur les activités, associations, informations utiles pourrait être bénéfique.
- Adopter une méthode de « porte-à-porte » en prenant le temps de rencontrer chaque bénéficiaire individuellement. Cette démarche permet non seulement de leur partager directement les informations sur les activités disponibles, mais également de renforcer le lien.

## 7. Réduire l'isolement géographique

*Destiné à la direction de l'Hospice général*

- Les résidents du CHC d'Anières ressentent un sentiment d'isolement. Mettre en place un système de transport pour faciliter les déplacements vers les activités extérieures, notamment en soirée et les week-ends.  
Adjizian et al. (2021) souligne qu'un accès amélioré aux infrastructures de loisirs est essentiel pour briser le cercle vicieux d'exclusion (p. 230).

## 8. Présence des assistants sociaux dans les CHC / PHC

*Destiné à la direction de l'Hospice général*

- L'entretien avec l'assistante sociale à Lausanne montre que le professionnel est directement présent dans le centre, assurant à la fois le suivi administratif et financier, l'accompagnement individuel, ainsi que le vivre-ensemble. Selon elle, être physiquement présent sur place permet « d'être une assistante sociale qui se balade entre les étages, qui va chez eux, qui voit les matins l'enfant qui part à l'école, qui voit le parent qui arrive à midi. ». L'assistant social n'est pas seulement perçu comme un gestionnaire de dossiers, mais aussi comme un acteur clé de la vie du foyer, participant à des moments informels qui brisent la distance hiérarchique. Lors des focus group, il a été constaté que certains bénéficiaires ressentent un sentiment d'abandon et de détachement. C'est pourquoi, la mise en place de réunions régulières dans le cadre du suivi administratif permet de garder un contact régulier avec tous les bénéficiaires, y compris ceux qui ne sollicitent pas spontanément d'aide. Cela permet également aux professionnels de renforcer les liens, d'avoir un meilleur regard sur l'ensemble des parcours et d'actualiser leurs connaissances sur chaque dossier.





## 8. Bibliographie

### 8.1. Revues scientifiques

- Ager, A., & Strang, A. (2008). *Understanding integration: A conceptual framework*. *Journal of Refugee Studies*, 21(2), 166-191. <https://doi.org/10.1093/jrs/fen016>
- Bolzmann, C. (2001). *Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée : les cas de la Suisse*. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 133–158. <https://doi.org/10.7202/008315ar>
- Esser, H. (2001). *Soziologie: Spezielle Grundlagen. Band 2: Die Konstruktion der Gesellschaft*. *Koelner Z. Soziol.u. Soz. Psychol* 53, 776–77. <https://doi.org/10.1007/s11577-001-0111-5>
- Spitzer, D. L. (2006). *The Impact of Policy on Somali Refugee Women in Canada*. *Refuge : Canada's Journal on Refugees*, 23(2), 47–54. <https://doi.org/10.25071/1920-7336.21354>
- Wieviorka, M. (2008). *L'intégration : un concept en difficulté*. *Cahiers internationaux de sociologie*, 125(2), 221-240. <https://doi.org/10.3917/cis.125.0221>
- Gakuba, T.-O. & Graber, M. (2012). *Effets de l'acculturation sur l'apprentissage des étudiants africains dans la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale*. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(2), 351–371. <https://doi.org/10.7202/1019610ar>
- Jenny Kitzinger, Ivana Markova, Nikos Kalampalikis. *Qu'est-ce que les focus groups ?* *Bulletin de psychologie*, 2004, 57 ((3)), pp.237-243. <https://hal.science/halshs-00533472>

### 8.2. Mémoires

- Abe, E. (2020). *Obstacles et leviers à l'intégration des femmes réfugiées à Genève. Analyse à partir d'un stage à l'Hospice général (Unité actions intégration)*. [Mémoire de maîtrise, Université de Genève]. Archive ouverte UNIGE.
- Fedrigo, L. (2023). *Les personnes réfugiées face aux défis de l'intégration sociale et professionnelle en Suisse romande* [Thèse de doctorat, Université de Lausanne]. Université de Lausanne Open Archive.
- Kress, G. (2019). *L'intégration des réfugiés en Suisse : une étude de cas à Genève* [Mémoire de bachelor, Haute École de Travail Social]. HES-SO.
- Pillarella, S. (2006). *L'acculturation alimentaire des immigrants récents de l'Afrique de l'Ouest francophone établis à Montréal : Une analyse écologique* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal].





### 8.3. Ouvrages

- Adjizian, J.-M., Roult, R., White, B., Auger, D. & Zheng, D. Q. (2021). *Le loisir comme facteur d'intégration sociale pour les nouveaux arrivants : étude de cas centrée sur certains arrondissements de Montréal*. *Enjeux et société*, 8(1), 220–248. <https://doi.org/10.7202/1076542ar>
- Al Adhadh, L., Bilali, S., De Bobes, B., Valenzuela Poyatos, L., Zenger, K., Da Cruz Pessoa, V. J., Levingston, J., & Shatri, N. (2018). *L'accueil des primo-arrivants au centre administratif du Bouchet et aux centres d'hébergements collectifs de l'AMIG. Document interne, Projet AMIG 3. Hospice général*.
- Bonvin, J.-M., Hugentobler, V., Knöpfel, C., Maeder, P., & Tecklenburg, U. (dir.) (2020). *Dictionnaire de politique sociale suisse*. Seismo. <https://doi.org/10.33058/seismo.20729>
- Cattacin, S., & Kaya, B. (2005). *Le développement des mesures d'intégration de la population migrante sur le plan local en Suisse*. In *Transients and Migrants*. Seismo. [https://www.researchgate.net/publication/261561954\\_Le\\_developpement\\_des\\_mesures\\_d'integration\\_de\\_la\\_population\\_migrante\\_sur\\_le\\_plan\\_local\\_en\\_Suisse](https://www.researchgate.net/publication/261561954_Le_developpement_des_mesures_d'integration_de_la_population_migrante_sur_le_plan_local_en_Suisse)
- Didi, R. (2018). *Mieux accueillir, mieux intégrer : Propositions pour refonder les politiques en faveur des primo-arrivants en France*. Fondation Jean-Jaurès. [https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/drupal\\_fjj/publication-print/rapport-integration.pdf](https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/drupal_fjj/publication-print/rapport-integration.pdf)
- Di Donato, F. (2015). *L'intégration des personnes étrangères : entre assimilation et libéralisme*. Newsletter CSDH No 25 du 11 mai 2015 [http://www.skmr.ch/cms/upload/pdf/150511\\_Integration\\_Etrangers.pdf](http://www.skmr.ch/cms/upload/pdf/150511_Integration_Etrangers.pdf)
- Gagneron, W., Cronel, A., & Bensussan, C. (2013). *Évaluation de la politique d'accueil des étrangers primo-arrivants*. Inspection générale de l'administration. [https://www.igas.gouv.fr/sites/igas/files/files-spip/pdf/13062-13034-01\\_-\\_MAP\\_Primo-arrivants\\_-\\_rapport.pdf](https://www.igas.gouv.fr/sites/igas/files/files-spip/pdf/13062-13034-01_-_MAP_Primo-arrivants_-_rapport.pdf)
- Hoffmann-Nowotny, H.-J. (1973). *Soziologie des Fremdarbeiterproblems: Eine theoretische und empirische Analyse am Beispiel der Schweiz*. Enke. <https://katalog.ub.uni-leipzig.de/Record/0-019924909>
- Kaya, B., Efonayi-Mäder, D., & Schönenberger, S. (2011). *Agir en faveur de l'intégration des migrants en Suisse romande. Situation et perspectives de développement d'une approche interculturelle*. SFM. <https://www.unine.ch/files/live/sites/sfm/files/nouvelles%20publications/livre%20sfm%2058.pdf>
- Manço, A. A., & Arara, R. (2018). *Le bénévolat comme dispositif d'insertion à l'emploi des migrants : à quel prix ?* Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM). <https://www.researchgate.net/publication/331466131>





Nassaux, J.-P. (2020). *La politique d'accueil et d'intégration des primo-arrivants en Région bruxelloise (2004-2020)*. *Courrier hebdomadaire*, 2485. CRISP. <https://doi.org/10.3917/ch.2485>

Piñeiro, E. (2015). *Integration und Abwehr. Genealogie der schweizerischen Ausländerintegration*. Seismo. <http://hdl.handle.net/11654/21522>

Steiger, B., & Magalhães de Almeida, A. (2015). *Analyse des besoins des primo-arrivants : Quelles informations transmettre aux nouveaux habitants étrangers dans le Canton de Vaud ? Réponses des intéressés* (Rapport final n° 80369). Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI).

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dire/spop/fichiers\\_pdf/rapp-151015-etude-primoinfo-eesp.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/fichiers_pdf/rapp-151015-etude-primoinfo-eesp.pdf)

Windisch, U. (2000). *Immigration : quelle intégration ? quels droits politiques ? Rapport pour la Commission fédérale des étrangers à l'intention du Conseil fédéral*. L'Age d'Homme.

<https://lawcat.berkeley.edu/record/112363>

#### 8.4. Institutions

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). (2024).

*Programme d'intégration cantonal III (2024-2027) – République et Canton de Genève*.

<https://www.ge.ch/dossier/geneve-soutient-integration-etrangers/programme-integration-cantonal/programme-integration-cantonal-2024-2027>

Bureau de l'intégration des étrangers et de la citoyenneté. (n.d.). République et Canton de Genève. <https://www.ge.ch/organisation/oais-bureau-integration-citoyennete>

Commission fédérale des migrations (CFM). (2008). *Politique d'intégration*.

<https://www.rhf.admin.ch/ekm/fr/home/die-ekm/ekm.html>

Commission fédérale des migrations (CFM). (2014). *Encouragement spécifique de l'intégration par la Confédération et les cantons dès 2014*.

<https://www.sem.admin.ch/ekm/fr/home/projekte/integrationsfoerderung.html>

Hospice général. (2023). *Rapport annuel*. <https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2023/>

Office Fédéral de la Statistique (OFS). (n.d.). *Définition de la migration*.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration.html>

Organisation Internationale pour les migrations (OIM). (2019). *Définition de la migration*.

<https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

Organisation Internationale pour les migrations (OIM). (n.d.). *À propos de la migration*.

<https://www.iom.int/fr/propos-de-la-migration>





Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Domaine de direction Immigration et intégration, Division Intégration. (2018). Circulaire : Dépôt des demandes de mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux (PIC) 2018.

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/integrationsagenda.html10.4>

## 8.5. Textes de loi

*Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP). (2005). Loi genevoise sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité du 22 novembre 2005 (= RSG J 4 05 ; état le 1er janvier 2006).*

*Loi sur l'asile (LAsi). (1998). Loi fédérale sur l'asile du 26 juin 1998 (= RS 142.31 ; état le 1er janvier 2020).*

*Loi sur l'Hospice général (LHG). (2008). Loi genevoise sur l'Hospice général du 25 septembre 2008 (= RSG J 4 20 ; état le 1er janvier 2009).*

*Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI). (2005). Loi genevoise sur l'insertion et l'aide sociale individuelle du 28 novembre 2005 (= RSG J 4 04 ; état le 1er janvier 2006).*

*Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). (2008). Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration du 16 décembre 2005 (= RS 142.20 ; état le 1er janvier 2019).*

*Loi sur les étrangers (LEtr). (1931). Ancienne loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers du 26 mars 1931 (= RS 142.20 ; abrogée le 1er janvier 2008).*

*Loi sur l'intégration des étrangers (LIEtr). (2016). Loi fédérale sur l'intégration des étrangers et l'accès aux prestations d'intégration du 16 décembre 2016 (= RS 142.204 ; état le 1er janvier 2017).*

*Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE). (2007). Ordonnance fédérale sur l'intégration des étrangers du 24 octobre 2007 (= RS 142.205 ; état le 1er janvier 2018).*





## Annexes





## Liste des annexes

- Annexe I. Questionnaire focus group avec les personnes migrantes
- Annexe II. Questionnaire entretien semi-directif avec les professionnels
- Annexe III. Questionnaire entretien semi-directif avec l'assistante sociale à l'EVAM
- Annexe IV. Formulaire de consentement de participation à un entretien





Annexe I. Questionnaire focus group avec les personnes migrantes

*A remplir avant le focus group : âge, sexe, permis de séjour, date d'arrivé en CH*

Thématique 1 : Activités d'intégration sociale

Les activités sociales jouent-elles un rôle important dans votre intégration ? Pourquoi ?

Quelles sont les activités proposées qui vous intéressent particulièrement ?

Quelles nouvelles activités aimeriez-vous voir organisées dans le centre ou à l'extérieur ?

Thématique 2 : Besoins individuels

Pensez-vous que vos besoins sont bien pris en compte ?

Pouvez-vous partager vos envies ou besoins en lien avec les activités proposées ?

Avez-vous bénéficié d'un bilan de compétences ou d'un suivi pour mieux cerner vos besoins ?

Quelles améliorations souhaitez-vous pour que les activités répondent mieux à vos attentes ?

Thématique 3 : Obstacles

Quels obstacles rencontrez-vous pour participer aux activités proposées ?

Pensez-vous que ces obstacles pourraient être surmontés ? Si oui, comment ?

Y a-t-il des ressources ou des soutiens dont vous auriez besoin pour participer ?

Thématique 4 : Suivi

Avez-vous l'impression que vos retours sont pris en compte après votre participation ?

Le centre propose-t-il un accompagnement pour suivre votre participation aux activités ?

Thématique 5 : Communication et accès à l'information

Par quels moyens êtes-vous informé des activités proposées ?

Trouvez-vous les informations accessibles et compréhensibles ?

Avez-vous des suggestions pour rendre la communication plus claire ?

Thématique 6 : Améliorations proposées

Que proposeriez-vous pour améliorer l'organisation ou le contenu des activités sociales ?

Quelles actions pourraient faciliter la participation des femmes, des parents ou des familles ?

Souhaitez-vous davantage d'activités spécifiques adaptées à votre situation ?

Y a-t-il d'autres aspects que vous aimeriez voir améliorer ou discuter ?





Annexe II. Questionnaire entretien semi-directif avec les professionnels

Thématique 1 : Obstacles à la participation aux activités

Quels sont les principaux obstacles que vous rencontrez pour encourager les bénéficiaires à participer aux activités ?

Quels freins spécifiques identifiez-vous pour organiser de nouvelles activités ?

Selon vous, quelles barrières externes l'accès des bénéficiaires aux activités d'intégration ?

Thématique 2 : Suivi personnalisé

Pouvez-vous me décrire votre rôle au sein du centre ?

Quels sont les besoins prioritaires des primo-arrivants à leur arrivée, et comment évoluent-ils avec le temps ?

Menez-vous des entretiens d'accueil individuels pour mieux comprendre les besoins, compétences et aspirations des bénéficiaires ?

Disposez-vous d'un système (par exemple, bilan de compétences, tableau Excel) pour suivre les profils des bénéficiaires et adapter les activités à leurs besoins ?

Les bénéficiaires expriment-ils spontanément leurs envies ou leurs besoins ? Si non, comment facilitez-vous cette expression ?

Estimez-vous que les activités répondent suffisamment aux demandes des bénéficiaires ?

Thématique 3 : Communication et accès à l'information

Comment informez-vous les bénéficiaires des activités proposées ?

Avez-vous observé des difficultés chez les bénéficiaires pour comprendre les informations ?

Selon vous, comment pourrait-on améliorer la diffusion des informations sur les activités ?

Thématique 4 : Collaboration avec les structures locales

Quels partenariats avez-vous établis avec des associations, clubs sportifs, centres culturels ou autres structures externes pour organiser des activités ?

Quels types d'activités favorisent la mixité entre les primo-arrivants et la population locale ?

Rencontrez-vous des difficultés pour engager des partenaires locaux ?

Que pourriez-vous proposer pour renforcer les collaborations avec les structures locales ?

Thématique 5 : Diversité des profils et nécessité d'une approche adaptée

Comment adaptez-vous les activités proposées aux différents profils des bénéficiaires ?

Disposez-vous des ressources suffisantes pour proposer des activités adaptées aux besoins variés des bénéficiaires ?



Annexe III. Questionnaire entretien semi-directif avec l'assistante sociale à l'EVAM

Thématique 1 : Présentation du foyer, rôle et missions

Pouvez-vous me décrire brièvement le foyer où vous travaillez ?

Quels sont les objectifs du foyer en matière d'accueil et d'intégration des résidents ?

Pouvez-vous me parler de votre rôle au sein du foyer ? Vos principales missions et responsabilités quotidiennes ?

Quelles approches utilisez-vous pour établir une relation de confiance avec eux ?

Thématique 2 : Identification et prise en compte des besoins

Selon vous, quels sont les besoins prioritaires des primo-arrivants à leur arrivée au foyer ?

Comment ces besoins évoluent-ils au fil du temps ?

Disposez-vous de méthodes ou d'outils pour identifier les besoins individuels des résidents ?

Quelles améliorations pourraient être apportées pour mieux répondre aux besoins des migrants ?

Thématique 3 : Activités sociales

Quelles sont les activités d'intégration sociale proposées aux résidents ?

Comment sont sélectionnées et planifiées ces activités ?

Les résidents sont-ils impliqués dans le choix ou l'organisation des activités ?

Comment encouragez-vous leur participation ?

Quels indicateurs ou retours utilisez-vous pour mesurer leur efficacité ?

Quels obstacles rencontrez-vous dans la mise en place ou la participation aux activités ?

Thématique 4 : Collaboration avec les structures locales et partenariats

Travaillez-vous en collaboration avec des associations locales ?

Pouvez-vous me décrire ces partenariats et les activités qui en découlent ?

Rencontrez-vous des difficultés dans la coordination avec les acteurs locaux ?

Thématique 5 : Communication et Accès à l'Information

Comment informez-vous les résidents des activités et services disponibles ?

Les résidents rencontrent-ils des difficultés pour accéder à l'information ?

Quelles mesures prenez-vous pour assurer que l'information est claire et accessible à tous ?





## Annexe IV. Formulaire de consentement de participation à un entretien



Hospice général

### Consentement de participation à un entretien enregistré et retranscrit

Je soussigné(e), M./Mme.....autorise M. Eliott Beausoleil, étudiant du Master of Arts HES-SO en Travail social, enregistre ma voix lors d'un entretien réalisé dans le cadre d'un travail de recherche pour son école. L'entretien enregistré et sa retranscription ne seront pas utilisés lors de conférence ou dans l'enseignement pour un échange d'expérience.

J'ai pris bonne note que :

- mon visage ne sera pas filmé et que mes noms et prénoms, adresse ou données permettant de m'identifier ne seront pas mentionnés.
- l'étudiants présent à l'entretien s'engage à respecter une confidentialité absolue sur toutes les informations qui parviendront à sa connaissance durant cet entretien.
- aucune information qui permettrait de m'identifier ne sera communiquée aux camarades de cours.
- je peux interrompre ma participation à ce film à tout moment ou ne pas répondre à certaines questions. Le cas échéant, il est possible de demander que les données personnelles soient détruites.
- Toutes les données, que je peux relire et dont l'utilisation ne se fera qu'avec mon consentement, seront détruites une fois qu'elles auront été utilisées pour des publications académiques, sous le contrôle du responsable de la recherche.
- L'anonymat et la confidentialité seront également garantis dans toutes les publications scientifiques à laquelle cette recherche donnera lieu.

J'ai également pris bonne note que ma participation à l'entretien est volontaire et indépendante des prestations sociales et de leur versement.

Mon autorisation pour l'enregistrement et l'utilisation des retranscriptions est strictement limitée aux fins pédagogiques mentionnés ci-dessus.

Mon autorisation est révocable en tout temps, et ce sans justification.

Date :

Prénom et nom :

Signature :

Fait en trois exemplaires (l'un pour le bénéficiaire, le second pour l'Hospice général, le troisième – anonymisé – pour la HES-SO Master).

